Manitoba

ANNUAL REPORT

1983-84

Manitoba
Environment and
Workplace Safety
and Health

41110·001

86-0693/

Her Honour,

The Honourable Pearl McGonigal

Lieutenant-Governor of Manitoba

Your Honour:

It is my pleasure to present the 1983 Annual Report of the Department of Environment and Workplace Safety and Health. This report details the Department's accomplishments and activities for a 15 month period, from January 1, 1983 to March 31, 1984.

This is the first report of the new department, which was created on April 1, 1983. The reports of the Environmental Management Division and Workplace Safety and Health Division were previously published separately and provided statistics on a calendar year basis. The 1983 annual report includes a summary of accomplishments for the period of January 1, 1984 - March 31, 1984. This has been done to accommodate a Department of Finance directive that annual reports correspond to the fiscal year.

This report also contains a summary of the activities of the Worker Advisor Office, which was created in September 1982 to assist injured workers with their Workers' Compensation Board claims. In addition, there is a summary of the activities of the Advisory Council on Workplace Safety and Health. The Council has been in existence since 1977, but has never had an official annual report.

I trust this meets with your approval.

Yours sincerely,

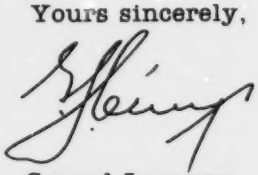

Gerard Lecuyer
Minister
Environment and Workplace
Safety and Health

Honourable Gerard Lecuyer

Minister,

Environment and Workplace

Safety and Health

Dear Sir:

For your consideration and approval, the first Annual Report of the Department of Environment and Workplace Safety and Health is attached. This report contains a summary of the Department's activities for a 15 month period, from January 1, 1983 to March 31, 1984. The department's annual report now conforms to the Department of Finance directive for fiscal year summaries.

Respectfully submitted,

Thomas H. Owen, PhD
Deputy Minister
Environment and Workplace
Safety and Health

Table of Contents

Manitoba Environment and Workplace Safety and Health Annual Report 1983/84

	Page
. Introduction	1
. Organization Chart	2
. Environment	3
ENVIRONMENTAL CONTROL SERVICES	
Environmental Control Programs	9
Inspection Services	14
Environmental Impact Assessment	16
Radiation Protection	18
Pesticide Program	20
ENVIRONMENTAL MANAGEMENT SERVICES	
Programs, Legislation and Training	23
Environmental Standards and Studies	24
W. M. Ward Technical Services Laboratory	26
Hazardous and Special Wastes Program	28
. Workplace Safety and Health	31
Occupational Engineering	33
Workplace Safety and Health Inspection	34
Industrial Hygiene	34
Educational Services	35
Occupational Medicine	35
Administrative Services	36
. Advisory Council on Workplace Safety and Health	37
. Worker Advisor Office	41
. Administration	45
. Community Relations	49
. Planning, Research and Evaluation	53
. Appendices	57

This Annual Report is the first produced by Manitoba Environment and Workplace Safety and Health. The Department has a broad and diverse mandate to protect the quality of outdoor and working environments.

Following extensive consultation and planning, the Department was created by Provincial Government Order-in-Council on April 1, 1983. The gravity and scope of the new Department's responsibilities makes it organizationally and operationally unique among Canadian provincial jurisdictions. This Annual Report details the challenges faced by the new Department during its first year of operations. As this Report went to press, the Department was fully consolidated, pursuing further efforts to improve and maintain Manitoba's diverse workplace environments and preserving the Province's rich and beautiful natural environments.

In sharing with all Manitobans a substantial responsibility for workplace and environmental conditions, the Department is guided by a watchword: *prevention*. The complexity, scale and diversity of Manitoba's environment and workplace challenges accrue in large measure from the diverse nature of the provincial economy. This economic diversity makes it imperative that concern for prevention be highlighted in Departmental operations. It has been proven that anticipating and preventing problems is the best course of action.

There is still, however, a significant and important requirement to deal effectively with workplace and environmental accidents. On this front, as well, the new Department has been actively keeping abreast of state-of-the-art technologies in environmental protection and workplace safety and health fields. For example, the new 1983/84 fiscal year saw the establishment of an integrated departmental Emergency Response Team (ERT) fully equipped to deal with a broad array of environmental and workplace accidents when and wherever they occur. Up until that point, the environment and workplace safety and health emergency teams operated independently.

As this Annual Report indicates, the Province's organizational and operational commitment to an integrated, preventive approach to environmental and workplace challenges has entered a new and important phase in Manitoba's history.

• Organization Chart 1983-84

Department of Environment and Workplace Safety and Health

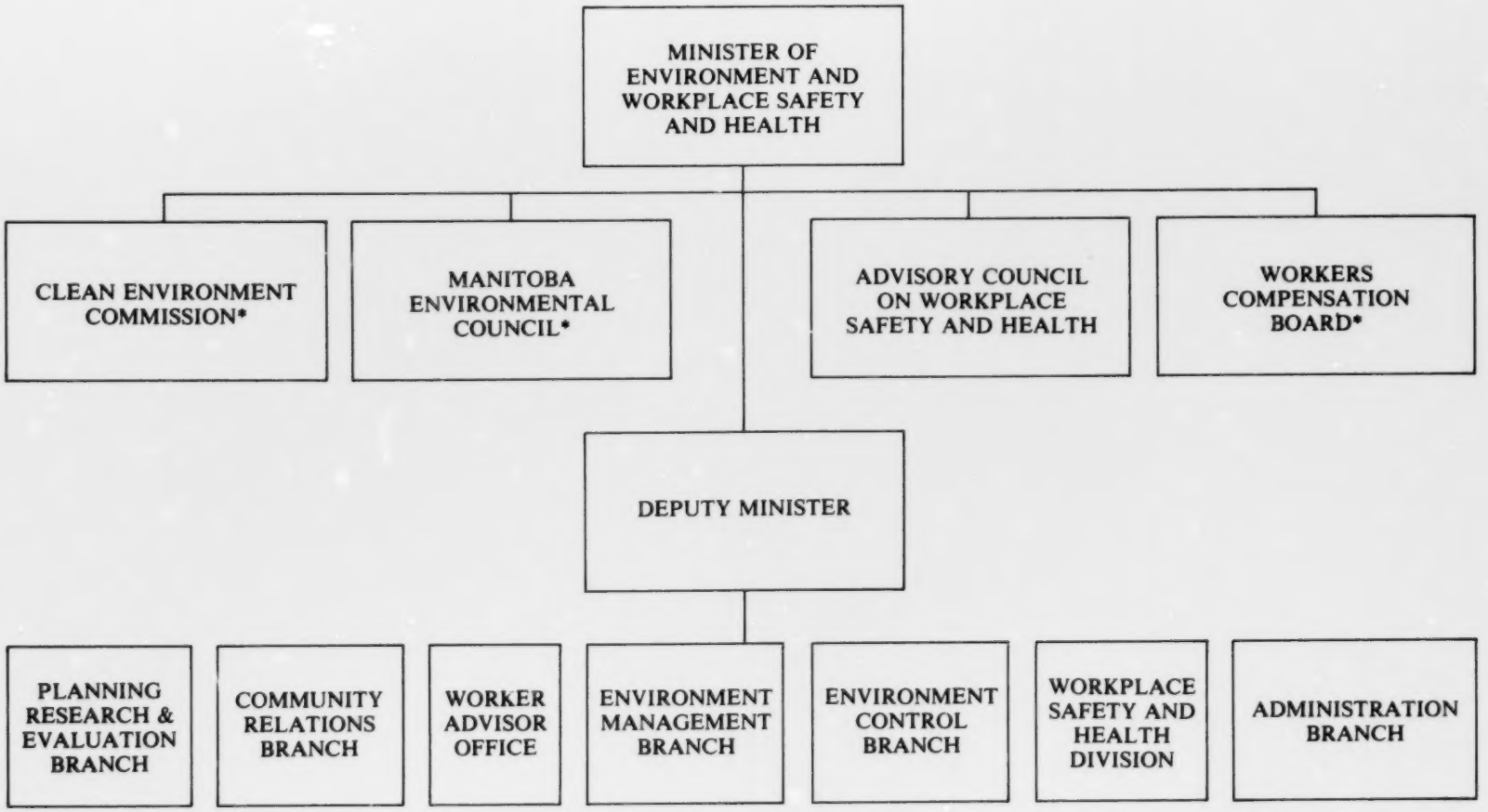

**The Clean Environment Commission, Manitoba Environmental Council and Workers Compensation Board are not included in this report because each is required to prepare separate annual reports.*

Environment

• Environmental Control Services

Director: Carl B. Orcutt

1 Support Staff

• Environmental Management Services

Director: Norm B. Brandson

1 Support Staff

The ENVIRONMENTAL MANAGEMENT DIVISION has the mandate to administer and enforce the *Clean Environment Act* and its eleven regulations; twenty-two regulations under the *PUBLIC HEALTH ACT*; Clean Environment Commission Orders related to specific discharges into the air, water and soil; and the Environmental Assessment and Review Process established as government policy in November 1975. The Division also provides technical and support services to the Clean Environment Commission, the Manitoba Environmental Council, other government departments and the public.

. ENVIRONMENTAL CONTROL SERVICES, the operational branch, provides for technical evaluation and assessment of site-specific discharges, regulation enforcement, public health inspection, and environmental impact assessment. The operational subdivisions of this Branch are: Environmental Control Programs; Inspection Services; Environmental Impact Assessment; and Pesticides. Radiation Protection Services are provided under contract by the Manitoba Cancer Treatment and Research Foundation.

. ENVIRONMENTAL MANAGEMENT SERVICES, the support branch, provides support services required in the effective delivery of Divisional programs. The Branch conducts monitoring to set standards for environmental quality; provides laboratory services which supply analytical needs of the Division; and maintains a management support service for program development, regulation and legislation review, and for coordination of all in-service and extension training activities. The operational subdivisions of this Branch are: Programs, Legislation and Training, Environmental Standards and Studies, W. M. Ward Technical Services Laboratory, and the Hazardous and Special Wastes Program.

Environmental Control Services

Environmental Control Programs

Chief: L. Strachan

3 Section Heads

24 Environment Officers

Environmental Control Programs is organized under three sections: Air Pollution Control; Water Pollution Control; and Waste Management. Food Protection, previously part of Environmental Control Programs, was transferred to the Department of Health in June, 1983. The three Environmental Control sections are responsible for technical evaluation and assessment of site-specific discharges, regulation enforcement, and for providing technical support services to the Manitoba Clean Environment Commission.

1. Air Pollution Control

Air Pollution Control ensures a clean, healthy and aesthetically pleasing atmosphere for all Manitobans. These objectives are achieved by:

- administering and enforcing provisions of *The Clean Environment Act* regarding the emission of air contaminants;
- inspecting industrial sources of air pollution in the Province;
- recommending emission standards to the Clean Environment Commission;
- investigating all air pollution and 'noise pollution' complaints registered by citizens;
- routinely investigating and sampling smoke stacks;
- providing technical assistance to municipal and senior governments in developing and enforcing procedures based upon the "Guidelines for Sound Pollution" established by the Environmental Management Division;
- evaluating, on request, public exposure to potentially hazardous contaminants (for example, carbon monoxide, nitrous fumes, ozone, formaldehyde, particulates, odours) in indoor, non-workplace environments such as dwellings, ice arenas, and parking garages.

During 1983/84, testing of urea formaldehyde foam-insulated (UFFI) houses was further decreased as a federal government program gained momentum. Homeowner requests for respite from indoor air-pollution problems continued to increase: the number of requests for inspection tripled in the last two years. Asbestos surveys now are carried out in homes where required. Noise surveys in 1983/84 were more numerous than in previous years. Several Air Pollution Control staff were seconded for several months to the Hazardous and Special Wastes Information Exchange Program.

Staff received numerous complaints concerning the emissions from woodburning stoves. The issue of controlling these emissions remains unresolved.

Activity Summary

	1982	1983/84*
Environmental Reports Prepared	10	18
Public Hearings Attended	9	12
Inspections Completed	400	549
Complaints Received	200	217
Stack Sampling Surveys:		
a) conducted	8	10
b) observed	4	1
Odour Surveys Conducted	230	213
Visible Emission Surveys Conducted	85	149
Noise/Vibration Surveys Conducted	45	83
Indoor Community Surveys Conducted	54	117
Urea Formaldehyde Foam Insulation Homes Tested	400	41

*includes figures from January 1, 1983 to March 31, 1984.

2. Water Pollution Control

Water Pollution Control operations protect the aquatic ecosystem and groundwater, to ensure safe drinking water for use and enjoyment by all Manitobans.

These responsibilities are addressed by administering provisions of the *Clean Environment Act*. The Water Pollution Control Section of the Department:

- advises the Clean Environment Commission and the Minister on technical aspects of wastewater treatment and disposal and the environmental effects which can be predicted from such activities;
- recommends conditions to the Clean Environment Commission for use in developing Orders;
- investigates citizen complaints;

— monitors wastewater discharges to determine the degree of compliance with Clean Environment Commission Orders;

— evaluates proposed water and wastewater works for public health concerns in preparation for approval by the Minister of Health;

— provides technical assistance to municipal, provincial and federal governments on various aspects of water treatment and distribution, as well as wastewater collection, treatment and disposal;

— provides monitoring and technical assistance to Dental Health Services respecting fluoridation of municipal drinking water;

— reviews mine-site rehabilitation proposals.

Activity Summary

ACTIVITY	Industrial Wastewater		Municipal Wastewater		Water Treatment Plants		TOTALS	
	1982	1983/84*	1982	1983/84*	1982	1983/84*	1982	1983/84*
A) Assessment and Recommendations								
Proposals Received	1	2	10	22	0	0	11	24
Reports Submitted	3	5	10	11	0	0	13	16
Proposals under Review	5	2	43	54	6	6	54	62
Variations Requested	0	5	9	9	0	0	9	14
Variations Processed	0	5	7	8	0	0	7	13
Variations under Review	0	1	3	1	0	0	3	2
Appeals Filed	0	2	0	0	0	0	0	2
Appeals Processed	0	2	3	2	0	0	3	4
Appeals under Review	0	0	3	4	0	0	3	4
Hearings Attended	3	6	8	12	0	0	11	18
C.E.C. Meetings Attended	0	3	7	6	0	1	7	10
Inspections Conducted	5	6	14	13	3	3	22	22
Requests for Information	9	13	37	16	1	2	47	31
Suspension Requests	0	1	6	7	0	1	6	9
Suspensions Processed	0	1	6	7	0	1	6	9
B) Monitoring Wastewater								
Orders for Enforcement	37	41	246	255	4	4	287	300
Inspections Conducted	179	177	510	348	3	12	692	537
Complaints Investigated	3	5	17	22	1	3	21	31
Violations Detected Client Data	115	181	7	4	0	0	122	185
Violations Detected ECS Data	57	21	33	27	0	0	90	52
Prosecutions Initiated	3	1	4	2	0	0	7	3
Successful Prosecutions	1	2	1	3	0	0	2	5
Requested for Assistance	2	7	37	37	0	0	39	44

**Includes figures from January 1, 1983 to March 31, 1984.*

Water Pollution Control Statistics

ACTIVITY	Water Treatment Plants		Water Distribution Systems		Sewage Collection Systems		TOTALS	
	1982	1983/84*	1982	1983/84*	1982	1983/84*	1982	1983/84*
C) Public Health Act Approvals								
Proposals Received for Approval	15	21	10	7	7	15	32	48
Approvals Recommended	18	25	10	12	9	16	37	53
Unacceptable Proposals	20	21	0	3	0	1	20	25
Proposals under Review	24	16	15	5	5	6	31	27
Proposals Received for Comment	5	5	12	14	11	18	28	37
Reviews Completed	5	1	7	15	9	19	21	35
Reviews Underway	2	3	7	6	5	5	12	14
Proposals held in Abeyance	2	8	2	4	0	0	4	12
Proposals Withdrawn	2	0	0	0	0	1	2	1
Certificates for Enforcement	16	60	12	55	19	76	47	191
Inspections Conducted	113	91	47	45	13	19	173	155
Complaints Investigated	0	0	0	0	1	1	1	1
Violations Detected	0	1	0	1	2	2	2	4
Prosecutions Initiated	0	1	0	1	0	1	0	3
Successful Prosecutions	2	1	0	1	0	0	2	2
Requests for Assistance							139	173
Certificates Transferred	9	10	4	6	0	2	13	18
D) Water Supply Operations								
Inspections Conducted							16	1
Complaints Investigated							0	0
Requests for Assistance/ Information							244	35
E) Fluoridated Water Supplies								
Water Plants Fluoridating							37	35
Sample Submitted							883	854
Percent Outside Acceptable Range							15.4	13.0
Inspections Conducted							52	21
Complaints Investigated							0	0
Requests for Assitance							70	59

**Includes figures from January 1, 1983 to March 31, 1984.*

In addition to routine activities, Water Pollution Control staff participated in a number of special activities in 1983/84.

— Western Equine Encephalitis Monitoring Program. Staff monitored residual pesticide levels in all water supply systems that employ a surface water source, or open water storage reservoirs;

— Hazardous and Special Wastes Information Exchange. Staff were seconded to this program for approximately one month to conduct meetings with industry.

3. Waste Management

Waste Management staff provide a comprehensive response and consultation service related to solid, hazardous and special wastes generated in the Province of Manitoba, as well as an emergency response capability in the event of environmental accidents. Services include:

— round-the-clock response to accidents, spills, fires and leaks involving chemical releases into the environment;

— administering the *Storage and Handling of Gasoline and Associated Products Regulation;*

— administering *Waste Disposal Ground Regulation* provisions applicable to sites serving a population in excess of 5,000 persons;

— provision of technical consulting services to municipalities, institutions and industry on environmentally-safe methods of land disposal for solid wastes;

— providing necessary technical advice and assistance to ensure proper disposal of hazardous and special wastes; and the proper and safe handling and storage and disposal of hazardous materials;

— operating the Provincial Interim Hazardous Chemical Storage Facility at Gimli Industrial Park.

More than 75% of the 325 calls received during this 15-month period came through the 24 hour emergency reporting telephone service. The use of the environmental emergency number (945-4888) has increased steadily since its introduction in November, 1981. Calls from industry and fire departments accounted for 65% of the reports received. Of the 325 calls received, 110 involved petroleum products and 89 involved more than 30 other chemical products. Although the number of petroleum spills decreased in 1983/84, the total volume of product spilled increased by 40% to over 375,000 litres.

In 1983/84 an increased emphasis was placed on inspecting inventory balance records at service stations in Manitoba, in accordance with the Storage and Handling of Gasoline and Associated Product Regulation (Manitoba Regulation 156/80).

A total of 336 petroleum storage sites were inspected. Less than 50% of the locations were keeping proper inventory records. In most cases, the operators were instructed in the use of proper procedures. In some instances, legal action was taken.

A total of 107 new tank installations or tank replacements and alterations were registered with the department. During 1983/84, project files were completed on 63 tank installations, while 94 inspections were carried out on new installations. Leaking underground tanks and piping were reported at more than 40 storage sites in the Province. Most of these did not involve environmental contamination, although one major leak substantially contaminated soil and groundwater. Almost 20,000 litres of gasoline were recovered from the ground as a result of this leak. Waste Management personnel are involved in longer term monitoring and product recovery in more than ten locations where past spills and leaks have resulted in subsurface contamination.

Activity Summary

	1982	1983/84
Total Number of Calls Received	262	325
Number of Petroleum Spills	99	110
Number of Chemical Accidents	68	89

a. Solid Waste

The 14 sanitary landfills serving populations in excess of 5,000 persons are designated as Class I sites under The Waste Disposal Ground Regulation (Manitoba Regulation 208/76). All of these sites were inspected during 1983/84, and 3 specific complaints were investigated.

Potentially problematic groundwater contamination or methane gas generation were investigated at the R. M. of Springfield site at Birds Hill, the Rural Municipality (R. M.) of Portage la Prairie site at Gainsborough, the Local Government District (L.G.D.) of Piney site at Badger, and at the Village of Wawanesa.

Staff provided engineering assistance in the establishment of new waste disposal grounds, determining the suitability of sites selected and in establishing operational guidelines for waste disposal grounds.

These services were provided to the:

— Town of Selkirk

— R. M. of Elton

— Abitibi Paper Company

— Shoal Lake — IR40

— Falcon Lake

— R. M. of West St. Paul

— City of Brandon

— Hudson Bay Mining & Smelting — Snow Lake

— St. Francois-Xavier

— Stonewall

— Shoal Lake Indian Reserve.

Methane gas probes were installed at the waste disposal grounds of the:

— City of Brandon

— City of Portage la Prairie

— Town of Steinbach.

A re-draft of Manitoba Regulation 208/76 respecting Waste Disposal Grounds was completed.

The first phase of a Federal/Provincial study of landfills was completed. The objective of the study was to identify and locate active and inactive land disposal sites, and to determine the nature and quantity of the wastes they accepted. The study located 760 land disposal sites, of which 530 are active and 230 inactive.

The second phase of this study was launched to provide preliminary assessment of identified or potential environmental impacts of selected sites. Three contracts were awarded for 8 sites to two Winnipeg consultants and 14 other sites were examined in-house. Field work for the 22 sites was completed during 1983 and reports on all sites were received early in 1984. The sites investigated serve the municipalities of Brandon, Shilo (2), Minnedosa, Virden, Portage la Prairie, Stony Mountain, Winkler, Baldur, Napinka, Rivers, Douglas, Neepawa, Mariapolis, Miniota, Winnipegosis, Little Black River, Stonewall, Rapid City, Shellmouth, Ninette and Swan River.

b. Environmental Land Use

This program involves reviewing land development projects to minimize environmental problems and to protect the general public. Sixteen Development Plans, 6 Development Plan Amendments, 7 Basic Planning Statements and 3 Subdivision Proposals were reviewed and commented upon during the year.

Staff were involved in consultations on Divisional Policies to be included in Provincial Land Use Policies. The program was represented on a City of Winnipeg technical advisory committee which studies sludge disposal issues. The program also was represented on a Committee studying means of reclaiming former landfill sites. In 1983, this Committee, in conjunction with the 21st Annual International Seminar and Equipment Show of the Governmental Refuse Collection and Disposal Association, were hosts of a conference on "Old Landfill Stabilization and Restoration" attended by thirty people.

In the initial efforts to rehabilitate the site of a former municipal sewage lagoon, staff assisted in the removal and disposal of accumulated sludge.

Staff established wells to monitor groundwater quality at the septic field adjacent to a trailer court. In addition, recommendations for design of a sewage lagoon to serve the trailer court, were provided.

c. Hazardous Materials

Increased consultation services were provided to private industry, the Federal Government, schools and universities on the storage, handling, transportation and disposal of hazardous materials. Fifty-three industries were surveyed as part of the department's Hazardous and Special Waste Generator Information Exchange.

Procedures for disposal of chemotherapeutic materials by a Winnipeg hospital were finalized. A mercury recycling program was established with the University of Manitoba.

Sixteen detonations were arranged to dispose of reactive chemicals. The City of Winnipeg Police, the R.C.M.P. and Winnipeg Water Waste and Disposal Department assisted in the detonations in a secure area of Brady Road landfill site. R.C.M.P. also assisted in detonations at Morden and Berens River.

In 1983/84, staff participated in training sessions for government agencies, fire departments, hospitals and schools involving approximately 125 participants.

Preliminary meetings were held with representatives from other prairie provincial agencies, the Ontario Research Foundation (which operates the Canadian Waste Materials Exchange), and the Industrial Technology Centre to explore the possibility of establishing a regional waste exchange system in western Canada.

Approximately 205 hazardous material collection and disposal operations of varying complexity were undertaken. Where possible, waste material was recycled.

In February, 1983, stored waste chemicals at Gimli's Interim Hazardous Waste Storage Facility were disposed of at a facility in southern Ontario. A second disposal of collected chemicals was undertaken early in 1984 by the same Ontario-based hazardous waste disposal company.

The volume of stored wastes was considerably increased by the twenty-five 200-litre drums under the Department's 1982 Pesticide Container Disposal Pilot Project. In 1983/84, there was an approximately 200 percent increase in the number of 200-litre drums of pesticide residue handled.

There was an increase in the amount of chemotherapeutics collected from hospitals. This occured as a result of proper disposal procedures being finalized with Winnipeg hospitals.

Arrangements were made for the Federal Environmental Protection Service to handle investigations prior to the disposal of hazardous wastes in Federal storage facilities and to bear costs for disposal of Federal wastes stored at Gimli.

Methods employed by local industry to handle, store and dispose of chemicals were evaluated. During the summer of 1983, most of the industries which had been part of a 1981 Winnipeg/Manitoba hazardous wastes inventory were revisited. Information on these industries was updated. As well, an additional twenty-five industries not included in the initial inventory were also surveyed.

• Inspection Services

Chief: Ken F. Hawkins
6 Regional Supervisors
39 District Public Health Inspectors
3.5 Support Staff

Inspection Services is the field component of Environmental Control Services. Public Health Inspectors from this unit are stationed in various centres throughout Manitoba to carry out programs for preserving the environment and preventing the spread of communicable disease. Program objectives are achieved through:

- regular inspection of food and food-handling establishments, bathing premises, non-institutional care facilities, campgrounds, tourist facilities, water supplies and waste disposal grounds;
- action on public complaints regarding health or environmental concerns, and providing information on such matters as private water supplies and sewage disposal systems;
- enforcing various regulations under the *Public Health Act*, the *Clean Environment Act* and related local bylaws.

The activities of this unit in 1983/84 differed in several respects from those of previous years. Specifically, inspections of food service establishments were more numerous than in 1982, partly because many new establishments of varying types commenced operation during the year. More effective inspection procedures were established to meet this changing demand. These procedures were documented in a set of new guidelines and requirements for inspection activities.

Surveillance of bathing premises continued to be a high priority for Inspection Services staff with the emphasis on water safety and quality.

The number of citizen inquiries recorded increased substantially during the year. Although statistics vary from region to region, there appears to be a high level of public concern regarding litter, the sanitary conditions of rental accommodations and the question of sanitation in general.

Inclusion of remote lodges and outcamps within the category of hotel and motel inspection provisions resulted in an increased number of inspections during the year.

Public water supply inspection activities increased during this 15-month period. The increase occurred as a result of the several new public water supply plants which went onstream in 1983.

Private water supplies program activities were stepped up in response to increased public demand for assurance that individual water supplies are safe.

More than 1,500 subdivisions and land splits were inspected to provide recommendations on water supplies, sewage disposal, solid waste disposal, and the proximity of these inspected sites to livestock operations and waste disposal grounds.

Waste disposal ground activity increased following the prosecution of two individuals who failed to comply with regulatory requirements.

Inspections related to private sewage disposal systems were also more vigorous than during 1982.

Activity Summary

PROGRAM	1982 Number of Establishments	Inspections	1983/84* Number of Establishments	Inspections
1. Food Service Establishments	1831	4745	1936	5970
2. Bathing Premises	301	1563	266	1926
3. Barbershops and Beauty Parlors	606	531	602	476
4. Clean Environment	22	96	15	92
5. Interdept. and Intergov't.	—	2126	—	2207
6. Citizen Complaints	—	7442	—	9505
7. Public Information	—	4763	—	6152
8. Non-Institutional Care Facilities	218	544	304	659
9. Industrial and Construction Camps	33	99	39	63
10. Hotels and Motels	402	577	546	768
11. Campgrounds	254	379	202	417
12. Recreational Camps	180	136	63	125
13. Microwave Ovens	670	663	735	669
14. Food Processing Plants	245	488	241	616
15. Retail Grocery and Food Warehouses	1092	1328	1075	1494
16. Food Borne and Communicable Disease	—	221	—	235
17. Public Water Supplies	279	5101	318	6348
18. Private Water Supplies	—	4002	—	4894
19. Waste Disposal Grounds	432	1206	—	1300
20. Private Sewage Disposal	—	2375	—	2988
21. Subdivisions and Land Splits	—	1168	—	1563
22. Livestock Production Operations	—	241	—	267
23. In-House Support Services	—	599	—	1090

**Includes figures from January 1, 1983 to March 31, 1984.*

• Environmental Impact Assessment

Chief: B. Blunt

1 Environmental Officer

Environmental Impact Assessment ensures that there is a comprehensive review and evaluation of all projects proposed by the province, which potentially have significant environmental impacts.

The environmental reviews process involves:

- providing liaison for representatives of government departments and agencies to ensure comprehensive scrutiny of all environmental factors during the project planning phase;
- coordinating government departments to document possible impacts of a project in an Initial Environmental Evaluation (IEE);
- recommending project changes to eliminate potentially adverse environmental impacts;
- recommending the requirement of a full Environmental Impact Assessment (EIA) should significant impacts be revealed by the IEE, which otherwise cannot be addressed;
- preparing specific project guidelines to assist the proponent in preparing the EA;
- reviewing the EA and recommending appropriate follow-up should long-term impacts and any other associated issues be identified in the EA;
- when required, coordinating public involvement in the review process for any or all of the elements of the environmental assessment process.

During 1983, Environmental Impact Assessment officials reviewed 15 projects, including a pipeline, dam and reservoir, drainage improvement scheme, highway relocations, 6 gas or electrical transmission lines, and water-level regulations associated with Northern Manitoba hydro development. In addition, the Burntwood River Environment Overview Study was completed. This study of potential hydro-electric sites on the Burntwood River in Northern Manitoba was initiated in 1978.

Several projects were subjected to the joint environmental assessment land use planning process developed in 1980 for reviewing provincial projects in which both environmental and land-use factors are identified as being of concern in a proposed project. These reviews required maintaining a liaison between the Manitoba Environmental Assessment and Review Agency and the Interdepartmental Planning Board.

Environmental Impact Assessment continued to coordinate several Departmental initiatives including: involvements in the Manitoba Land Use Planning Process; monitoring the Atomic Energy of Canada Limited Underground Research Laboratory; development activities related to Shoal Lake, and monitoring mercury in the environment.

1983 Activity Summary

Project	Proponent	IEE Required	IEE Satisfies Environmental Concerns	EIA Required	In Progress	EIA Satisfies Environmental Concerns	Proponent Ceases Further Project Promotion During Environmental Review
230 KV Transmission Line at Falcon Lake	Manitoba Hydro	X			X		
230 KV Transmission Line at Elie	Manitoba Hydro	X			X		
230 KV Transmission Line at St. Lazare	Manitoba Hydro	X			X		
Oil Pipeline Waskada to Interprovincial Pipelines Main Line	Energy	X			X		
Buffalo Dam & Reservoir	Water Resources	X	X				
Cooks Creek Drainage Improvement	Water Resources			X	X		
Dauphin By-Pass (PTH 5 & 10)	Highways	X	X				
P.R. #240 Relocation	Highways	X	X				
Oak Lake By-Pass PTH #1	Highways	X					
Gillam to Churchill Transmission Line	Manitoba Hydro						
Oak Lake By-Pass PTH #1	Highways	X	X				
Gillam to Churchill Transmission Line	Manitoba Hydro				X		
Limestone Generating Station	Manitoba Hydro			X	X		
P.R. 435 Relocation	Highways	X	X	X			
P.R. 316 Relocation	Highways	X					

• Radiation Protection

Head: Dr. A. Sourkes

In 1983/84 the Radiation Protection Section (RPS) of the Manitoba Cancer Foundation continued to administer X-ray Safety Regulation 207/79 under the *Public Health Act*, as well as a non-ionizing radiation safety inspection program for Manitoba Environment and Workplace Safety and Health.

The major effort of the RPS with regard to the X-ray Safety Regulation was to survey X-ray units in the Province. The RPS continued as the intermediary for the thermoluminescent dosimeter (TLD) plaque radiation monitoring service used by the more than 4,000 X-ray workers in the Province. This includes monitoring for proper use of the service by the 551 groups involved, registering and deregistering groups as required, investigating undue exposures and compiling an annual summary of all exposures.

Eight hundred and ten devices in the Province were surveyed for possible hazardous emissions of non-ionizing radiations. These devices included radiofrequency (RF) glue dryers, RF heat sealers, induction heaters, arc welders, electro-surgical units, short-wave and micro-wave diathermy units, ultraviolet (UV) curing machines, UV silk screening lamps, UV sun tan booths, psoralin (PUVA) cabinets, UV actinic dermatology lamps, ultrasound therapy units, laser electronic distance measurement units, construction lasers, alignment lasers, demonstration lasers, laser light show set-ups, and video display terminals (VDTs). In addition to survey work, informational materials regarding the radiation emissions from VDTs were sent to all Manitoba physicians and optometrists.

Other RPS services last year included consultations with other sections of the Department, response to citizen queries about ionizing and non-ionizing radiation, delivery upon request of radiation safety lectures, emergency response to incidents involving radioisotope use or transport, performance of wipe test analyses for isotope licensees, as well as the design, inspection and approval of new X-ray facility barrier installations.

The environmental radiation monitoring of ground and surface waters near the southeastern Manitoba Underground Research Laboratory continued. Monitoring was expanded to accommodate the requests by area residents for additional sampling. An advisory committee on drinking water radioactivity was also set up to delineate an expanded monitoring program in conjunction with the Department of Health. In 1983, participation was initiated in the formulation of national policies on low level radioactive-waste management.

Activity Summary

Protective Barrier Room Design Approvals	104
Protective Barrier Installation Inspections	49
Dosimetry Exposure Investigations	59
Wipe Sample Analyses	235
Response to Public Inquiries	292
Radiation Safety Lectures	29
Mail-In Dental Unit Checks	510
Non-Ionizing Device Surveys	810
X-ray Machine Inspection	642
TOTAL	2,730

Non Ionizing Radiation Surveys

1. Consultations and Lectures	183
2. Industrial & Commercial Radio Frequency Devices	47
3. Industrial and Commercial Ultraviolet Radiation Devices	116
4. Lasers and Laser Light Shows	27
5. Medical Radio Frequency Devices	38
6. Medical Ultrasound Therapy Devices	138
7. Medical Ultraviolet Radiation Devices	28
8. Microwave Units	32
9. Radar Equipment	0
10. Video Display Terminals	384
TOTAL	993

X-ray Machine Registration and Inspection Data

Type of Installation	Total Registered	In Service	Surveyed in 1983/1984	Approved Initially	Corrected & Approved During Survey	Approval Withheld	Approved Subsequently
Chiropractic	33	30	20	14	0	6	6
Dental	749	733	227	162	22	43	43
Educational	52	47	28	26	0	2	2
Hospital	171	164	164	144	0	20	20
Industrial	27	25	5	5	0	0	0
Lab & X-ray	120	120	113	96	1	16	16
Medical Off.	78	76	64	49	0	15	15
Veterinarian	67	67	21	14	1	6	6
Total	1297	1262	642	510	24	108	108

• Pesticide Program

Coordinator: K.W. Plews

1 Environment Officer

Program activities ensure pesticides are used safely and effectively to minimize adverse effects on public health and the environment.

These activities specifically involve:

- enforcing of Manitoba Regulation 156/74 under the *Clean Environment Act*; enforcing of Manitoba Regulation 41/83 under the *Pesticides and Fertilizer Act;* and enforcing Clean Environment Commission Orders issued regarding pesticide applications;
- providing technical advice to government departments, municipal corporations and industry;
- administering pesticide container, residue collection and disposal systems;
- helping to provide safety training for pesticide dealers and commercial applicators;
- assisting municipal corporations map mosquito-breeding sites.

Divisional staff also serve on Committees:

- Canadian Association of Pesticide Control Officials
- Manitoba Arbovirus Surveillance Committee
- Pesticides Advisory Committee to Minister of Agriculutre
- Interdepartmental Committee on Pesticides
- Manitoba Agriculture Chemical Container Disposal Committee.

Staff were involved extensively in the 1983 Western Equine Encephalitis Control Program, and associated environmental monitoring programs.

Activity Summary

	1983/84*
Program Registrations pursuant to M.R. 156/74	242
C.E.C. Orders issued	132
Pesticide Containers collected, crushed and drained by Municipalities	approx. 200,000
Volume of residue collected by Environmental Control Services	13,000 litres
Number of Municipalities assisted with mosquito larval mapping	14
Number of Municipalities assisted with mosquito larviciding	3
Prosecution of Commercial Dealers	3 (All successful)
Pending Prosecutions	1

**This was a new program in 1983 and therefore, there are no comparable statistics for 1982.*

Environmental Management Services

• Programs, Legislation and Training

Chief: R.A. Stephens

1 Planning Analyst
1 Environmental Engineer
1 Research Assistant

Officials of this Unit provide support services to the Department's Environmental Management Division.

These services include:

— developing programs in response to new or changing environmental and environmental health issues;

— coordinating the formulation and review of environmental legislation and regulations;

— coordinating and implementing Divisional inservice and extension training programs;

— maintaining an information system for use by various levels of Departmental management;

— preparing recommendations for governmental, departmental and divisional policy and strategy.

In 1983/84, the Unit's program development activities included assisting the coordination of the Hazardous and Special Waste Management Program. Programs, Legislation and Training continued to provide Departmental input into developing a Transportation of Dangerous Goods Act. It took the lead in developing proposed legislation to deal with the environmental aspects of the handling of dangerous goods in Manitoba as a part of the Hazardous Waste Management Program. In 1983, this legislation was introduced in the Manitoba Legislature as a Discussion Bill. A Province-wide series of public meetings to explain the proposed *Dangerous Goods Handling Act* to Manitobans was held during October-November, 1983. Public meetings were held in seven Manitoba communities and were attended by 241 people. Industry, government, unions, and the general public were represented.

Officials also worked to review and update regulations respecting waste disposal grounds, litter, incinerators and swimming pools.

The annual Manitoba Water and Waste School was held at the University of Manitoba from February 14-18, 1983. The program consisted of three, one-week classes offering an opportunity to advance knowledge in the water services field. Those graduating from the course are eligible to participate in a three day refresher seminar scheduled by the Unit each spring. The seminar was held from March 14-16, 1983 and was intended to inform water- and waste-water system operators of new products, advanced technology, and current concepts in their fields. Attendance figures for the 1983 School and Seminar were:

First year:	50	
Second year:	38	
Third year:	39	(36 operators graduated with Certificates of Achievement).

Another extension program coordinated by Programs, Legislation and Training is the Western Canada Water and Sewage Conference Correspondence Course. Two of the programs offered this year were Water Treatment Plant Operation and Mathematics.

Correspondence courses are offered to all operators employed in the operation and treatment of water and waste-water facilities. Individuals enrolled in such courses complete the lessons in accordance with a schedule designed to allow the operator to complete the program in one year. At the end of each course, participants are required to write a final examination. A Certificate of Achievement is issued to each successful operator. During the year, 30 operators were enrolled in Course #1: Water Treatment Plant Operation, and 11 operators were enrolled in Course #2: Mathematics.

Inservice training aims to provide all professional/technical staff with the necessary upgrading and skills development to ensure an adequate level of program delivery. Five inservice training programs for staff of the Environmental Management Division were presented in 1983. These included: Warewashing Technology Presentations Workshops; Extended Aeration Skill Training; Summer-Student Orientation; Laboratory Safety; and Chemical Safety and Handling.

As of January 1, 1984, Programs, Legislation and Training was transferred to the new Planning, Research and Evaluation Branch.

• Environmental Standards and Studies

Chief: M. Morelli
3 Section Heads
20 Environment Officers
1 Computer Specialist
1 Data Reduction Clerk

Environmental Standards and Studies is responsible for the development of environmental quality objectives.

Activities include:

— recommending environmental quality objectives;

— studying and assessing the health and diversity of Manitoba's ecosystem;

— recommending alternatives to resolve or alleviate environmental concerns;

— providing technical advice to the Clean Environment Commission and to Environmental Control Services; and

— representing the Environmental Management Division on senior government boards, task forces and committees that address technical aspects of environmental protection.

During 1983, the activities of Environmental Standards and Studies were organized into three sections:

— Air Standards and Studies

— Water Standards and Studies

— Terrestrial Standards and Studies.

1. Air Standards and Studies and Computer Services

This Section monitors the Province's air quality and performs related studies. It also formulates appropriate standards for protecting the environment, public health, and provides computer services required by the Department.

Manitoba air quality is monitored through two major, ongoing endeavours: the National Air Pollution Surveillance (NAPS) program and the Impingement Monitoring Program.

Within the Manitoba NAPS program, urban air quality was monitored in Winnipeg and Brandon. In the Winnipeg area, three air monitoring stations measured levels of sulphur dioxide, carbon monoxide, ozone, nitrogen dioxide, total suspended particulates and lead on a continuous basis. Two other Winnipeg sites, and one in Brandon, provided information on total particulate and lead. Sulphation and dustfall deposition rates were monitored at all five Winnipeg stations. Background conditions for Winnipeg air were determined by monitoring air quality at Morden and St. Francois Xavier.

Air quality studies were conducted near specific air pollution sources under the Manitoba Impingement Monitoring Program. In 1983, monitoring activities were continued near: the Shell Refinery at St. Boniface (sulphur dioxide and hydrogen sulphur at two sites), Manitoba Forestry Resources at The Pas (hydrogen sulphide), Hudson Bay Mining and Smelting Co. Ltd., Flin Flon (sulphur dioxide at two sites), INCO at Thompson (sulphur dioxide) and Brandon Industrial Park (major air pollutants, including ammonia).

The Section continued working on the development of methodologies for use by the special mobile monitoring unit and continues to develop equipment for use in response to environmental accidents. The Unit provided on-site service in several air quality investigations including:

— ammonia in air levels in the Brandon Industrial Park (two surveys)

— sulphur dioxide and particulate levels near a pulp and paper mill at Pine Falls

— sulphur dioxide, hydrogen sulphide and particulate levels near a pulp and paper mill at The Pas.

Other special air quality survey projects undertaken were:

— dust levels in the Charleswood area of Winnipeg

— polychlorinated biphenyl (PCB) levels in the Point Douglas area of Winnipeg

— particulate levels of a Winnipeg oil refinery

— lead levels near Winnipeg's secondary lead smelters.

Daily precipitation quality monitoring was expanded from two sites (Island Lake and Norway House) to include Gillam, Brochet and Pointe du Bois. Development of a guideline for sulphuric acid mist was near completion. Other support activities included the compilation of an inventory of air contaminants and analysis of the application of models to estimate concentrations of air pollutants near emission. A long term plan for data processing was also compiled.

2. Terrestrial Standards and Studies

The terrestrial Standards and Studies Section is responsible for concerns related to the land environment. The Section is responsible for monitoring and studing vegetation, soil and animals to determine the environmental impact of various contaminants or industrial development. The information generated is provided to the Environmental Management Division, the Clean Environment Commission, government agencies and other interested parties.

Programs include ongoing studies of the effects on the forest ecosystem by air emissions from northern mining smelters in the Thompson and Flin Flon areas. In Flin Flon, results of a five-year evaluation of vegetation and soil effects, as well as snow monitoring, were presented to Clean Environment Commission Hearings. In Thompson, several vegetation studies were carried out in cooperation with INCO Metals Co. Ltd.

Selected components of the smelter emission study were adapted to address the issue of Long-Range Transport of Air Pollutants (LRTAP) or acid rain. In 1983, the Section began coordinating acid-rain mapping activities in cooperation with other Western Canadian jurisdictions. The Section also continued its practice of making representations to committees of the national acid rain program.

In 1983, a lead emissions program in the City of Winnipeg was undertaken. Lead-contaminated boulevard sod and soil in the Western Area was removed and replaced. Lead contaminated soil and particulate debris were removed from Weston School. Lead-in-soil surveys were conducted at seven schools adjacent to major traffic thoroughfares in three established residential areas in Winnipeg. In 1983, reports of previous year sod/soil removal activities at Weston residential properties were issued. In addition, reports on the 1982 lead-in-soil surveys of Thompson and Flin Flon were also issued. As well, a report was issued on the lead particulate research. This was a joint project with Atomic Energy of Canada, and Canadian Bronze Co. Ltd.

The Section issued a report of an ongoing study of the effects of liquid-effluent discharged from Spruce Point Mine into a local marsh disposal site. Monitoring efforts were extended to evaluate effluent seepage from the discharge site to Reed Lake.

Results were presented to Clean Environment Commission Hearings during 1983. Study results on mercury and lead-accumulation in blueberry bushes near the Hudson Bay Mining and Smelting Co. smelter were presented to Clean Environment Commission Hearings in Flin Flon. A survey and report on soil contamination from a wood preservative operation in Roblin were also completed. The section also monitored the effects of the 1983 emergency spray program to combat Western Equine Encephalitis (WEE). Wild bird populations were effectively used in two wildlife projects: one concerned with the behavioural effects of spraying on birds, and the other with the accumulation of virus antibodies in southern Manitoba wild birds.

Results of a departmental study on mercury monitoring in aquatic carnivores were published by the Canadian Journal of Zoology. The study methodology in the paper is currently being applied to assess three additional watersheds: the Red, Pembina, and Assiniboine Rivers, and in a project funded under the Federal/Provincial Mercury Agreement. A report was also prepared on aging mink and otter, based on examination of skeletal characteristics, and the collected skeletal material donated to the Manitoba Museum of Man and Nature.

Public concern about wildlife mortality in the City of Winnipeg was investigated. The investigation in part focussed on concerns about the large-scale poisoning of birds in the Vimy Ridge area. Public concern about vegetation and soil contamination also was investigated.

. Water Standards and Studies

This Section is responsible for the assessment of Manitoba's aquatic environment. Its staff monitors surface waters, sediments, aquatic biota and effluent. It provides data and consultation on the availability of surface water for domestic consumption, recreation, fisheries, industrial use and waste assimilation. These services are provided to government agencies, the Clean Environment Commission, municipalities, consulting firms and interested citizens. The Section is also responsible for developing water quality objectives for Manitoba, and for recommendations to the Clean Environment Commission on classifying Manitoba watersheds according to their use.

In 1983, 83 water quality stations were sampled regularly. Surface waters were monitored for their chemical, physical and bacteriological characteristics. Biological and chemical samples also were collected on the Assiniboine, Red, Souris and Winnipeg Rivers to relate biological community structure to the chemical and physical qualities of surface waters. Fish and sediment at these stations were tested for biocide accumulation and the presence of heavy metals.

Trophic conditions of 42 recreational lakes were measured with the help of the public. The year-long study of Betula Lake was completed, and an extensive bacteriological study was undertaken on Lake Winnipeg at Spruce Sands. Comprehensive investigation of the Valley River water quality continues in cooperation with other government departments.

On-site investigations were conducted in 1983 to assess the impact of industrial and municipal effluents on surface waters. Situations investigated include:

- Virden — Gopher Creek
- Falcon River
- Spruce Point Mine effluent discharge
- Atomic Energy of Canada, Underground Research Laboratory — Radiation in groundwater
- effects of the Minot, North Dakota sewage by-pass on the Souris River
- pesticide monitoring on the La Salle River
- bacteriological quality of Lake Winnipeg beaches.

As a preliminary step in the review of Manitoba's surface water quality objectives the Section completed the classification of watersheds in Manitoba.

The Section published 25 technical reports. It responded to 84 water quality complaints, completed 43 requests for water quality data, and answered 164 information inquiries related to surface water quality.

• W. M. Ward Technical Services Laboratory

Chief: W.T. Grieve

3 Section Heads
13 Chemists
1 Biologist
22 Technologists
1 Support Staff

The W.M. Ward Technical Services Laboratory is organized under three Sections: Methods and Standards; Inorganic Analysis; and Organic Analysis.

A small limnology and microscopy sub-section was formed when the laboratory moved to its present location in December of 1980.

Operations include:

- accepting samples from private citizens, the City of Winnipeg, the R.C.M.P., the Government of Canada, and Manitoba government departments;
- routine testing to determine the status and impact of pollutants on the Manitoba environment;
- special testing in the event of circumstances such as over-spraying of pesticides or herbicides, accidental spills, suspected arson, alleged solvent abuse, and misuse of purple gasoline;
- developing test procedures and ensuring the accuracy of results;
- participating in national and international reference sample exchange programs;
- assisting in the establishment and enforcement of waste disposal regulations, and water and sewage treatment standards;
- testifying in court cases when laboratory test results are cited as evidence.

During 1983, the W.M. Ward Technical Services Laboratory accepted 25,555 samples and performed 173,442 analyses. Sixty-five percent of these samples were received from Environment and Workplace Safety and Health. These tests were used to establish and enforce environmental and workplace standards.

1983/84 Annual Workload Summary*

Clients	No. of Samples	No. of Analyses	Units of Lab Work	Cost
I *Department of Environment, Workplace Safety & Health*				
1) *Environmental Management Division*				
A. *Environmental Standards and Studies*				
a) Terrestrial Stds.	3,008	12,804	265,572	132.8
Consultation and Development			20,000	10.0
b) Air Standards and Studies	3,340	9,867	86,114	43.0
Consultation and Development			45,000	22.5
c) Water	3,498	32,052	886,009	443.0
Consultation and Development			45,000	22.5
B. *Environmental Control*				
a) Air Pollution Control	216	327	21,534	10.8
b) Water Pollution Control	3,039	18,846	211,182	105.6
Consultation and Development			30,000	15.0
c) Inspection Services	1,260	13,412	67,662	33.8
Consultation and Development			22,000	11.0
d) Waste Management	244	3,836	39,057	19.5
Consultation and Development			10,000	5.0
e) Food Control	16	236	1,920	1.0
C. *Workplace Safety and Health Division*	5,184	11,864	202,423	101.2
Consultation and Development			60,000	30.0
D. *Clean Env. Commission*	12	72	256	0.1
DEPARTMENTAL TOTALS	19,817	103,316	1,908,729	1001.8
II *Department of Agriculture*				
A. Water Services Board	2,627	27,933	101,676	50.8
Consultation and Development			15,000	7.5
B. General	569	7,100	30,322	15.2
			5,000	2.5
III *Department of Natural Resources*				
A. Water Resources	1,141	15,805	118,707	59.4
Consultation and Development			15,800	7.9
B. Fisheries	257	3,621	19.149	9.6
IV *Department of Finance*	765	769	21,209	10.6
Consultation and Development			10,000	5.0

	Clients	No. of Samples	No. of Analyses	Units of Lab Work	Cost
V	*Dept. of Gov't Services*	53	275	6,807	3.4
VI	*Dept. of Labour*	246	249	58,140	29.1
	Consultation and Development			25,000	12.5
VII	*Department of Health*	29	33	2,017	1.0
VIII	*Dept. of Energy & Mines*	69	942	4,469	*2.2
IX	*Manitoba Public Insurance Corporation*	30	30	8,982	4.5
X	*Manitoba Research Council*	2	4	3,319	1.7
	Consultation and Development			5,000	2.5
XI	*General Public*	2,011	21,339	83,691	41.8
	Consultation and Development			45,000	22.5
XII	*Private Doctors*	284	327	4,905	2.5
XIII	*R. C. M. P.*	71	182	2,855	1.4
XIV	*City of Winnipeg Police*	12	12	2,160	1.1
XV	*City of Winnipeg Lab. Services*	148	172	16,976	8.5
	Consultation and Development			5,000	2.5
XVI	*Government of Canada*	2,049	23,578	75,299	37.7
	Consultation and Development			20,000	10.0
XVII	*Miscellaneous* — Special Consultation, training seminars, staff turnover, safety program			434,138	217.0
TOTALS		30,168	205,687	3,154,350	1,577.1

**Includes figures from January 1, 1983 to March 31, 1984.*

• Hazardous and Special Waste Program

Coordinator: E. Yee

1 Research Assistant

In November, 1982 a three-phase Hazardous and Special Waste Management Program for Manitoba was announced.

The purpose of the Program is to establish a comprehensive waste management system for dangerous goods by:

— reducing hazardous waste through reuse, recycling and reclamation;

— appropriately treating and disposing of hazardous waste to protect public health and the environment;

— facilitating extensive public participation in all aspects of the program.

The first phase of the Program included a March 1983 Symposium on Hazardous and Special Wastes held in Winnipeg. The Symposium was organized by an eight-member, non-government steering committee including representatives of academic, business, labour, municipal and environmental interest groups. The Symposium sought to promote a frank, broadly based discussion of hazardous waste issues, to familiarize Manitobans with hazardous waste problems and possible solutions, and to assess current provincial initiatives in this area.

The Symposium had a diverse roster of speakers from other jurisdictions. Workshops were held on various issues. A report containing several major

recommendations to the Minister of Environment and Workplace Safety and Health was widely distributed to the public.

Another major component of the first phase was the development of enabling legislation to provide authority for protecting the environment from adverse effects associated with all aspects of dangerous goods, including their manufacture, storage, handling and use, transportation, hazardous waste generation, treatment and ultimate disposal. As well, the legislation provides for response to environmental accidents.

Consultation at the concept stage of this legislation was conducted in the spring and summer of 1983 with representatives of industry, business, municipal, environmental, academic, and labour organizations. The legislation was introduced to the Legislature in August as a draft proposal, and public consultation meetings on the draft legislation were held in Winnipeg during October and November. The legislation was redrafted to incorporate the views expressed by Manitobans.

During September and October, an information exchange was conducted with approximately 750 Manitoba businesses. This provided industry with information on the Hazardous and Special Waste Program. Information was gathered from industry on the types and quantities of hazardous and special wastes generated in Manitoba, as well as current methods of storage, treatment and disposal. This information will be incorporated in a public report on the problem of hazardous wastes in Manitoba and will be used by the Clean Environment Commission during a second set of public hearings to be held in 1985. The hearings will examine management system needs and criteria required to dispose of Manitoba's hazardous wastes.

A summary and assessment of the Federal/ Provincial landfill study was undertaken to determine its relation to the Hazardous and Special Waste Program.

As a final component of the first phase of the Program, the Clean Environment Commission held public hearings between December 1983 and February 1984 to achieve broader public consultation and participation in the Hazardous and Special Waste Program. Hearings were held in Winnipeg, Portage la Prairie, Brandon, Morden and Thompson.

Questions on issues such as ownership of a facility, enforcement of legislation, operating costs, recycling, reduction and re-use of hazardous wastes and the role of the public were addressed by the Commission. The Commission will prepare a report for the Minister.

The Program's second phase will apply recommendations and criteria from the earlier phase to determine an appropriate hazardous and special waste management system and site requirements. In the third phase, the appropriate management system will be implemented.

Workplace Safety and Health

• Workplace Safety and Health

Director: J.E. Reimer

1 Support Staff

Workplace Safety and Health is responsible for implementing *The Workplace Safety and Health Act* (Chapter W-210) and its regulations. The Division is organized in accordance with its four basic functions: the Safety and Health Inspection, Educational Services, Industrial Hygiene, and Occupational Medicine. In addition, the Division has administrative and engineering support groups.

The Division's objectives are to:

- prevent workplace-induced diseases and illnesses;
- eliminate unsafe work conditions, practices, and occupational diseases by direct inspection and consultation with employers and employees;
- educate workers and employers about workplace safety and health;
- recognize, evaluate and control workplace-related environmental factors and stresses which can cause sickness, impaired health and well-being, or significant discomfort among workers;
- offer educational services and technical assistance to workplace safety committees;
- provide medical consultation support to other government departments, industrial physicians and the public.

• Occupational Engineering

Occupational Safety Engineer: Grant McCaughey, P.Eng.

Occupational Engineering:

- provides consultative services and technical evaluation to improve safety and health at workplaces;
- develops new regulations and codes;
- develops and distributes print material such as information circulars, safety bulletins and hazard alerts to workplaces;
- reviews regulations, national safety standards, and various other safety and health issues in conjunction with other government agencies.

The Occupational Safety Engineer's primary function is to serve as an engineering consultant and to provide a technical evaluation of unusually complex physical hazards. In 1983, as a result of these consultations, specific recommendations were made to improve workplace safety. Issues addressed included: design review and use of mobile equipment, hoisting devices, scaffolding, swing stages, temporary support structures, automated production systems, and excavation support structures.

In 1983, the Occupational Safety Engineer developed the final draft of Bill 87 (an *Act to Amend the Workplace Safety and Health Act*) and earlier helped guide the amendments through the public consultation process. The existing Safety and Health Committee regulation and associated Codes of Practice also were revised in accordance with recent amendments. A new Code of Practice, dealing specifically with committees and representatives in connection with construction projects was completed.

Legislation related work in 1983 also included the development of a set of Construction Safety Regulations: Part I of this was completed in final form. Parts II and III, dealing with numerous other construction topics, were also under study. In co-operation with the Construction Safety Committee of the Advisory Council, a review of Construction Camp Regulations was initiated.

Guidelines were developed on the design of work platforms for fork-lift and hoisting operations. Work was initiated to produce a Code of Practice for autobody shops, and to develop a policy on airtight buildings in cooperation with the Industrial Hygiene Section.

The Division remained active in inter-departmental projects, including the review of the Mines Regulations. It also worked with the Canadian Standards Association to develop and promote national standards development.

• Workplace Safety and Health Inspection

Head: Cam Younger

4 Supervisors

19 Safety and Health Officers (District Offices in The Pas and Brandon)

1 Support Staff

Workplace Safety and Health Inspection identifies visible and suspected hazards, and secures remedial action. The Branch's two units: Construction and Industry, accomplish this by:

- — responding to and inspecting accidents and complaints in the workplace;
- — providing inspection services to workplaces in the Province;
- — providing guidance to promote safe practices and working conditions;
- — presenting safety and health awareness courses to management and labour;
- — training Workplace Safety and Health Committees;
- — auditing the effectiveness of safety and health programs in the workplace.

The Branch responds on a 24-hour, 7-day-a-week basis to accidents and complaints. This is part of the overall departmental accident response system referred to earlier in this report. The Branch also acts on the complaints and concerns of employers and workers and provides guidance for safe practices and working conditions. In 1983, Branch courses were delivered to representatives of various industries and workplace committees to heighten awareness of safety and health conditions.

Statistics supplied by the Workers Compensation Board were used to priorize Safety and Health Inspection's activities. To update this information, extensive research and program development was undertaken. Once operational, this program will enable the branch to more effectively use computer-processed statistical information.

Considerable resources were used to amend codes and regulations.

Activity Summary	*1982*	*1983*
Improvement Orders	6339	9510
Stop Work Orders	74	79
Stop Work Warnings	182	197
Meetings and Training Lessons	1447	1629
In-Service Training/Education	N/A	494
Inspection and Re-Inspection	8692	9242

• Industrial Hygiene

Head: J.D. Elias

7 Industrial Hygienists

1 Nurse

1 Support Staff

Industrial Hygiene monitors and evaluates workplace environments for chemical, physical, biological, ergonomic and psycho-social stress factors, and consults with workers who may have experienced adverse effects related to such workplace conditions.

To provide this service, Industrial Hygiene staff:

- — sample and measure levels of physical, chemical and biological agents in the workplace;
- — interpret data for management and workers;
- — provide technical advice on workplace environmental quality;
- — issue recommendations or orders to reduce or eliminate unsafe or unhealthy conditions in the workplace;
- — follow-up with workers who have reported adverse effects of exposure;
- — assist in the review and formulation of policies and legislation;
- — provide technical assistance to Workplace Safety and Health officers;
- — participate in worker education programs.

In 1983/84, the Branch's major projects included ongoing work on Asbestos, First Aid, and Hearing Conservation Regulations. The major elements of the Workplace Health Regulation and Spray Painting Regulation were also developed. Reviews of Regulations for Protective Clothing for Firefighters, Tight Buildings, and Video Display Terminals (VDTs) were intitiated.

The Branch is involved regularly in monitoring radiation, carcinogens, toxic dust, fumes, mists and gases, nuisance dusts and ergonomic factors in the workplace. Staff also consult on these and other matters with interdisciplinary groups and individuals representing government, management, labour and the general public.

In 1983/84, 192 Industrial Hygiene Surveys were carried out. Staff also took part in numerous consultations about workplace problems with workers, employers, professionals and other interest groups and associations. The branch participated in seminars sponsored by the Division, and post-secondary educational institutions and interested groups.

• Educational Services

Head: Dan Mars

4 Educational Services Officers
1 Educational Resource Person
1 Support Staff

Workplace Safety and Health education is a cornerstone in the division's goal of achieving safer and healthier workplaces in Manitoba.

To achieve this goal, Educational Services:

- provides information, courses, and seminars to workers, employers, unions, associations, safety personnel and to the public;
- provides educational resources on the recognition and avoidance of workplace hazards to students and instructors in schools, community colleges, universities and assists with on-going occupational safety and health programs in this sector;
- provides educational material for the farming community;
- monitors developments in the provincial, national and international fields of safety and health;
- assists in developing legislation and regulations.

In 1983/84, Educational Services conducted occupational safety and health seminars concerning: accident/injury investigation techniques; safety audit and plant inspection procedures; entry into confined spaces and excavations; hearing conservation; chain/sling and wire rope hoisting inspection/procedures, and agriculture safety and health.

The Branch conducted 111 seminars on workplace health and safety committee formation, the function and responsibilities outlined in the *Workplace Safety and Health Act*, safety auditing, plant inspection and the monitoring of equipment. One hundred and twenty-eight sessions were held on the recognition and avoidance of workplace hazards. On-the-job, in-plant education seminars were also held.

A total of 424 educational sessions were conducted throughout the Province, in addition to 225 meetings in the industrial sector and 32 meetings in the construction sector.

Activity Summary	*1982*	*1983/84*
Occupational Safety and Health Seminars	184	232
Safety and Health Committee Seminars	66	111
Safety and Health Sector Session in the Educational Sector	133	181
In-Plant Safety and Health Courses	61	12

• Occupational Medicine

Occupational Medical Consultant: Dr. W. Krywulak

The Occupational Medical Consultant:

- apprises and counsels Departmental staff on current issues and advances in the field of occupational medicine;
- evaluates and anticipates health concerns affecting workers, and recommends corrective or preventive action;
- acts as medical authority under *The Workplace Safety and Health Act* in examining and licensing workers under Manitoba Regulation 209/77;
- provides medical consultations in the field of occupational medicine to industrial physicians, government departments, and to the public;
- makes recommendations on medical matters consistent with the goals of *The Workplace Safety and Health Act*;
- acts as medical advisor to the Atomic Energy Control Board (AECB);

— acts as medical inspector under the provincial X-ray Regulation, and reviews exposure data submitted by the Radiation Protection Inspectorate (Cancer Treatment and Research Foundation);

— performs other medical assignments and duties as may be required by the legislation or Departmental administration.

In 1983/84, the Occupational Medical Consultant continued to administer the silicosis regulation requiring medical tests for workers exposed to fibrogenic dusts, such as silica and asbestos. In all, 2,499 X-rays and 2,493 lung function tests were administered to personnel over age 35. This Program was revised substantially from earlier approaches, and a different testing frequency was implemented for high and low risk occupational groups.

The Branch consulted with industrial physicians, industries, workers and other parties to discuss occupational health problems associated with different work settings. Records of the exposure of personnel to ionizing radiation was conducted on a quarterly basis.

Close co-operation with the medical officers of the Workers Compensation Board, the Mines Branch and the Health Department was maintained. Occupational Medicine also assisted in arranging industrial field trips for groups of medical students.

• Administrative Services

Branch Head: R.M. Baxter

1 Support Staff

Administrative Services provides operational and administrative support for the other branches of Workplace Safety and Health.

Primary activities consist of the co-ordination and administration of the Division's clerical and financial services.

Advisory Council
On
Workplace Safety and Health

• Advisory Council on Workplace Safety and Health

Chairperson: W. Fox-Decent
9 Members

The Council advises the Minister concerning:

- workplace safety and health
- protection of workers in specific situations
- ministerial appointment of consultants and advisors
- all other matters bearing upon workplace safety and health.

The Advisory Council was established by Order-in-Council under authority of the *Workplace Safety and Health Act*, September 1, 1977.

The Council also plays a key role in the development of workplace legislation and regulations.

Members are appointed by the Minister. The Council is constituted by one-third representation by each of three groups: workers, employers and technical agencies concerned with the general purposes of the Act.

The members of the Advisory Council in 1983/84 were:

- Wally Fox-Decent — Chairperson;
- E.J. (Ted) Sinclair — Mining Association;
- Frank Thomas — Manitoba-Winnipeg Building Construction Trades Council;
- Dr. Terry Jolly — Manitoba Medical Association;
- Wally Pindera — Manitoba Teachers' Society;
- Tom Peake — Canadian Manufacturers Association;
- Judith Fraser — Registered Nurses;
- William Ward — Industrial Hygiene Consultant;
- Ken Moore — Winnipeg Construction Association; and
- Robert Biggar — Manitoba Federation of Labour.

To assist in discharging its responsibilities, the Advisory Council establishes committees on specific matters dealing with workplace safety and health. Established committees include: the Construction Committee, Industrial Committee, Health Standards Committee, Agricultural Committee and the Asbestos Committee.

During 1983/84, the Council provided advice on:

- Amendments to the Workplace Safety and Health Act (Bill 87);
- Construction Safety Regulations;
- Hearing Conservation Regulation;
- Workplace Health Regulation;
- Rollover Protective Structures (ROPS) Regulation;
- Spray Finishing Regulation;
- Asbestos Code of Practice;
- Lead Code of Practice;
- Working Alone Regulation and Code of Practice;
- Safety and Health Committees/Representatives Regulation and Codes of Practice.

Research and review has been undertaken on topics including video display terminals, application of the Act to the Education system, flat roof protection and highway speed restrictions in construction zones.

The Agricultural Committee has developed a Farm Safety checklist, a number of safety booklets and is considering the development of a slide/tape program.

The Advisory Council is interested in consulting Manitobans to understand their concerns. To this end, the Council held its first set of public forums in 1982. These forums were successful in attracting a large number of interested groups and individuals. As a result, they decided to repeat them in early 1984. Forums were held in Winnipeg on January 31 and in Brandon on February 2.

The format of the forums was changed to allow time for delegations to present briefs and a question and answer period. In Winnipeg, 20 briefs were presented. However, only about 30 people attended the question and answer period. By contrast, more than 50 people attended the forum in Brandon and participated in a lively discussion.

A variety of workplace safety and Health issues were discussed at both forums, including:

- Wage protection during issuance of stop work orders;
- Schools as workplaces;
- Right to know about workplace hazards;
- Human rights and occupational safety and health;
- Joint safety and health committees;
- Video display terminals;
- Stress in the workplace.

The Council is preparing a report on the discussion held at the forums and will be presenting their findings to the Minister before the next set of public forums. The Council is also considering other areas of the Province.

Worker Advisor Office

• Worker Advisor Office

Director: J.A. McNevin

7 Worker Advisors

2 Support Staff

The Worker Advisor Office, established on June 30, 1982, assists and represents workers or their dependents in Workers Compensation Board appeals.

The Worker Advisor Office's main function is to ensure that workers receive benefits to which they are legally entitled under the Act. The Office also aims to promote understanding of the Workers Compensation system and the appeal process.

As such, the Worker Advisor Office:

- advises workers on avenues of appeal;
- works with workers' organizations to heighten awareness of their rights under the Act;
- delivers educational programs to individuals and interested organizations;
- expedites the decisions of the Workers Compensation Board;
- works with the medical community to ensure that when information is presented to the Board, it is relevent to the compensation claim;
- assists in the rehabilitation of injured workers.

The Worker Advisor Office is headquartered in Winnipeg with regional offices in Brandon, Flin Flon and Thompson.

Activity Summary

	Winnipeg		*Out-of-Town*	
	*1982**	*1983/84*	*1982**	*1983/84*
Telephone Inquiries	4,962	27,653	1,350	6,375
New Cases Assigned	460	911	143	284
Cases Finalized	11	765	94	145
Cases Re-Opened	4	66	17	40

**These figures include statistics from September 1982 to December 3, 1982.*

Administration

• Administration

Director: W.K. Boehm

2 Personnel/Payroll Administration Staff

2 Library Staff

8 Financial and Management Support Services Staff

13 Word Processing and Secretarial Support Services Staff

The Administration Branch provides central administrative support services to the Department in the areas of:

- personnel and payroll, recruitment, selection, documentation, salary administration, payroll, and performance appraisal;
- Financial Services including: accounts processing, revenue, financial reporting, estimates preparation, commitment monitoring, accountable advances;
- Management Support Services including: management of vehicles, inventory control and office space and equipment.

The Administration Branch is also responsible for the Environmental Management Library, which offers professional support to satellite libraries located at the W.M. Ward Technical Services Laboratory and at the Workplace Safety and Health Office. This Branch also provides word processing and secretarial support services.

An additional function of the Branch is to provide advice and support to the Minister, Deputy Minister and other management officials on administrative matters to ensure compliance with administrative regulations, procedures and policies.

Community Relations

• Community Relations

Director: Mark Stefanson

1 Information Officer

1 Support Staff

Community Relations is responsible for the Department's communications, education and public participation functions.

The objective of the Branch is to increase public awareness, and appreciation for environmental, and workplace safety and health issues. The Branch maximizes public involvement and participation in departmental programs.

To meet these objectives, Community Relations:

- organizes, develops and distributes informational materials including pamphlets, news releases and other documents;
- communicates through all forms of mass media;
- develops and staffs displays;
- coordinates production of audio/visual presentations;
- coordinates departmental public participation programs;
- organizes emergency communications for the public and news media during environmental accidents;
- assists in the development of departmental programs and policies.

In 1983/84, Community Relations was involved in the Manitoba Hazardous and Special Waste Management Program. Community Relations staff helped organize and implement the Manitoba Symposium on Hazardous and Special Wastes in March. Staff developed a special display and audio-visual presentation for the symposium.

Staff also consulted with various groups concerning the proposed hazardous and special waste management legislation. The Branch prepared informational materials for the introduction of *Dangerous Goods Handling Act* in August.

Informational materials on hazardous and special wastes were released. These materials were distributed widely throughout Manitoba, Canada and internationally.

Staff participated in Clean Environment Commission public hearings on dangerous goods which began in December, and continued throughout early 1984. These hearings focussed on the opinions of Manitobans on hazardous and special waste, and on the type of management system preferred for the Province.

Branch staff were also active during July and August in the emergency aerial spray program to combat Western Equine Encephalitis, and provided up-to-date information materials concerning spraying times and locations, and on related issues.

Another major project for the Branch was Canadian Environment Week, June 5-11. Community Relations coordinated the Manitoba effort in cooperation with Environment Canada, the Manitoba Environmental Council, the City of Winnipeg and other groups. Manitoba activities included a kick-off event, a school outreach program, and a shopping centre display.

A new environmental information pamphlet series, finalized in 1983, was released in June. In response to public demand, a total of 9,108 copies of these and other pamphlets and material were distributed. The Branch continued to develop and expand its extensive mailing list. This mailing list is international in scope, and includes both professionals and non-professionals.

The Branch also coordinated a major public education program for Workplace Safety and Health. The two phase program features pamphlets and posters, multi-media advertising and a series of educational seminars for workers and employers. In preparing this campaign, a representative cross section of labour and management groups were consulted by the Branch.

Community Relations also placed advertisements for the Worker Advisor Office, and publicized the Workplace Safety and Health Advisory Council public meetings in January and February, 1984.

The Branch developed the newsletter — *Worksafe* — for distribution to an estimated 40,000 locations in Manitoba. The Branch also produced a departmental newsletter, *Plain Rapper,* to improve internal communication among department staff.

Planning, Research and Evaluation

• Planning, Research, and Evaluation

Director

3 Planning Consultants

1 Support Staff

The Planning, Research and Evaluation Branch was established January 1, 1984 to provide expertise and support to the rest of the department in several key areas.

The Branch's main activities include:

- — policy development and strategic planning;
- — research of departmental policies, regulations and activities;
- — program evaluation;
- — development and evaluation of legislative initiatives; and
- — special departmental projects.

The branch is responsible for coordinating the development and implementation of strategic planning for the department. This is designed to address both short and long term planning requirements as well as aid in predicting future trends.

The branch is involved in research on the development of departmental policies, regulations and in support of departmental activities. It is responsible for developing a program evaluation system with each of the department's branches. The purpose of the evaluation system is to ensure that departmental programs are delivered effectively.

The branch is also active in coordinating the development of departmental legislation and regulations. In addition, it is responsible for providing assistance to other branches of the department in the development and implementation of special projects such as the Hazardous Waste Management program and federal-provincial agreements.

Because the new branch was in its developmental stages during the period of January 1, 1984 to March 31, 1984, its activities were somewhat limited. A full report of the branch's initial activities will be provided in the department's 1984-85 Annual Report.

Appendices

Appendix A

Department of Environment and Workplace Safety and Health
Fiscal Year 1983-84 Budgeted VS. Actual Expenditure Comparison

Organizational Unit	1983-84 Printed Vote	1983-84 Actual Expended	Variance Over/(Under)	Explanation No.
Executive	$ 237,400	$ 182,000	$ (55,400)	1.
Administration	682,900	694,600	11,700	2.
Community Relations	117,900	122,800	4,900	3.
Environmental Control Services	4,105,200	3,481,100	(624,100)	4.
Environmental Management Services	3,114,700	3,108,000	(6,700)	—
Canada-Manitoba Mercury Agreement	165,000	163,500	(1,500)	—
Clean Environment Commission	371,800	361,100	(10,700)	5.
Manitoba Environmental Council	78,000	69,300	(8,700)	6.
Workplace Safety and Health	2,217,200	2,340,300	123,100	7.
Worker Advisor Office	347,400	358,300	10,900	8.
Workers Compensation Board — Special Grant	—	4,000,000	4,000,000	9.
DEPARTMENTAL TOTAL	$11,437,500	$14,881,000	$3,443,500	

Schedule I
Explanations:

1. Establishment of a fully functioning Deputy Minister's office did not occur until part way through 1983/84 therefore reducing total anticipated expenditures.
2. Various staff classification changes and unanticipated overtime resulted in the increase.
3. Increase due to additional expenditures related to public consultation process on various issues and printing of informational pamphlets.
4. Under Expenditure due to reduction in travel (both within and out-of-province) costs, and reduced supply and equipment costs. As well, reduction due to transfer of Food Protection Program and two E.C.S. staff to the Department of Health.
5. Under Expenditure due to less than anticipated public hearings resulting in reduced operating costs and Commissioner's hearing remuneration.
6. Under Expenditure due to inability to publish several reports complicated by the fact the M.E.C. Executive Secretary position was not available to the Council for a portion of the year.
7. Over Expenditure attributable to cost of carrying out Phase I of a major public information program.
8. Over Expenditure due to increased salary costs resulting from unbudgeted overtime costs.
9. Provision of a one time grant to the Workers Compensation Board to offset costs incurred in settling past years claims along with other unanticipated costs.

Appendix B

Department of Environment and Workplace Safety and Health
Fiscal Year 1982-83 VS. Fiscal Year 1983-84 Actual Expenditure Comparison

Organizational Unit	1983-84 Actual Expended	1982-83 Actual Expended	Variance Over/(Under)	Explanation No.
Executive	$ 182,000	$ 184,200	$ (2,200)	—
Administration	694,600	623,000	71,600	1.
Community Relations	122,800	189,800	(67,000)	2.
Environmental Control Services	3,481,100	3,413,300	67,800	3.
Environmental Management Services	3,108,000	2,638,900	469,100	4.
Canada-Manitoba Mercury Agreement	163,500	147,100	16,400	5.
Clean Environment Commission	361,100	320,300	40,800	6.
Manitoba Environmental Council	69,300	79,100	(9,800)	7.
Workplace Safety and Health	2,340,300	1,817,900	522,400	8.
Worker Advisor Office	358,300	268,800	89,500	9.
Workers Compensation Board — Special Grant	4,000,000	—	4,000,000	10.
DEPARTMENTAL TOTAL	$14,881,000	$9,682,400	$5,198,600	

Schedule II
Explanations:

1. Increased Expenditure attributable to increase in salary cost due to collective agreement adjustment, incurrence of unbudgeted overtime and replacing two staff on maternity leave.

2. Decreased Expenditure attributable to the transfer of two staff from the Community Relations Branch to the Administration Branch.

3. Increased Expenditure attributable to increase in salary cost due to collective agreement adjustment, overtime and retiring employee payouts. The overall increase in salary cost ($213.7) was offset by reduced travel and supply and equipment purchases ($145.9).

4. Increased Expenditure attributable to increase in salary cost due to less than anticipated staff turnover allowance, overtime, collective agreement adjustments and retiring employee payouts.

5. Increased Expenditure attributable to increase in salary cost due to collective agreement adjustment.

6. Increased Expenditure attributable to additional costs associated with hearings and public participation/consultation.

7. Decreased Expenditure attributable to reduced operating costs resulting from inability to publish all planned reports.

8. Increased Expenditure attributable to increase in salary costs due to collective agreement adjustments, overtime and retiring employee payouts. As well, Phase I of a major public information program was carried out in fiscal year 1983-84.

9. Increased Expenditure attributable to a combination of increased salary costs due to collective agreement adjustments and overtime, offset by a reduction in operating expenditures for office establishment costs incurred in 1982-83 and not required in 1983-84.

10. Increased Expenditure attributable to the provision of a one time grant to the Workers Compensation Board to offset costs incurred in settling past year's claims along with other unanticipated costs.

Appendix C

Department of Environment and Workplace Safety and Health
Fiscal Year 1983-84 Budgeted VS. Actual Revenue Comparison

Revenue Account Name	Revenue Source	1983-84 Estimated Revenue	1983-84 Actual Revenue	Variance Over/ (Under)	Explanation Number
Miscellaneous Revenue	Workers Compensation Board and miscellaneous sources.	$2,112,400	$2,093,600	$(18,800)	—
Shares-cost Receipts	Government of Canada re Canada-Manitoba Mercury Agreement	82,500	82,200	(300)	—
	TOTAL	$2,194,900	$2,175,800	$(19,100)	

Appendix D

Department of Environment and Workplace Safety and Health
Fiscal Year 1982-83 VS. Fiscal Year 1983-84 Actual Revenue Comparison

Revenue Account Name	Revenue Source	1983-84 Actual Revenue	1982-83 Actual Revenue	Variance Over/ (Under)	Explanation Number
Miscellaneous Revenue	Workers Compensation Board and miscellaneous sources.	$2,093,600	$1,696,300	$397,300	1.
Shares-Cost Receipts	Government of Canada re Canada-Manitoba Mercury Agreement	82,200	73,600	8,600	2.
	TOTAL	$2,175,800	$1,769,900	$405,900	

Explanations:

1. Increase due to increased recovery from the Workers Compensation Board of costs incurred respecting the Workplace Safety and Health and Worker Advisor Programs. The rate of recovery is 100% for the Worker Advisory Program and approximately 75% for the Workplace Safety and Health Program.

2. Increase due to increased expenditures in 1983-84 respecting the Canada-Manitoba Mercury Agreement. Costs incurred under this Agreement are recovered on a 50% basis from the Government of Canada.

Manitoba

RAPPORT ANNUEL

1983-84

Environnement et
Sécurité et hygiène
du Travail Manitoba

Son Honneur

L'honorable Pearl McGonigal

Lieutenant-gouverneur du manitoba

Excellence,

Vous trouverez ci-joint le rapport annuel du ministère de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail. Il présente en détail les réalisations du Ministère au cours de la période de 15 mois qui s'est écoulée entre le 1er janvier 1983 et le 31 mars 1984.

Il s'agit du premier rapport du nouveau Ministère, créé le 1er avril 1983. Auparavant, la Division de la gestion de l'environnement et la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail publiaient chacune un bilan de leurs activités et des statistiques annuelles. Le rapport annuel de 1983 comprend un exposé sommaire des activités du Ministère pour la période du 1er janvier 1984 au 31 mars 1984. Ainsi, le rapport annuel se conforme à la directive du ministère des Finances voulant que les rapports annuels correspondent à l'année financière.

Ce rapport expose également de façon sommaire les activités du Bureau des conseillers ouvriers, mis sur pied en septembre 1982 pour aider les travailleurs accidentés à faire valoir leurs droits auprès de la Commission des accidents du travail. Y sont résumées également les activités du Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail. Bien qu'il existe depuis 1977, cet organisme n'a jamais encore publié un rapport annuel officiel.

En espérant que ce document reçoive votre approbation, je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre de
l'Environnement et
de la Sécurité et de
l'hygiène du travail,

Gérard Lécuyer

Monsieur Gérard Lécuyer

Ministre de l'Environnement et de la Sécurité

et de l'hygiène du travail

Monsieur le Ministre,

Veuillez trouver ci-joint le premier rapport annuel du ministère de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail, que je soumets à votre examen et à votre approbation. Ce rapport expose sommairement les réalisations du Ministère pour la période de 15 mois qui s'est écoulée entre le 1er janvier 1983 et le 31 mars 1984. Les bilans de l'année financière inclus dans le rapport annuel du ministère sont maintenant conformes à la directive du ministère des Finances.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à mes sentiments respectueux et dévoués.

Le sous-ministre de
l'Environnement et de la
Sécurité et de l'hygiène du
travail,

Thomas H. Owen

Table des matières
Environnement et Sécurité et hygiène du travail Manitoba
Rapport Annuel 1983/84

	Page
• Préambule	1
• Organigramme	2
• Gestion de l'environnement	3
SERVICE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT	
Programmes de contrôle de la qualité de l'environnement	9
Service d'inspection	15
Étude des incidences environnementales	17
Protection contre les radiations	19
Programme des pesticides	22
SERVICE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	
Programmes, lois et formation	25
Étude et normes de l'environnement	26
Laboratoire du service technique W. M. Ward	28
Programme de gestion des déchets dangereux et des résidus spéciaux	31
• Sécurité et hygiène du travail	33
Service d'ingénierie industrielle	35
Inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail	36
Hygiène industrielle	36
Service d'éducation	37
Médecine professionnelle	38
Services administratifs	38
• Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail	39
• Bureau des conseillers ouvriers	43
• Administration	47
• Relations communautaires	51
• Planification, recherche et évaluation	55
• Annexes	59

Ce rapport annuel est le premier que produit le ministère manitobain de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail. Le mandat que s'est vu confier le Ministère pour protéger la qualité de l'environnement et des milieux de travail est très vaste.

Le Ministère a été créé par décret du gouvernement provincial le 1er avril 1983. Il est le fruit d'une vaste consultation et d'une planification minutieuse. L'importance et l'étendue des responsabilités du nouveau Ministère sont telles qu'aucun autre ministère d'un gouvernement provincial du Canada n'est organisé ni ne fonctionne de la même manière. Ce rapport annuel présente en détail les défis que le nouveau Ministère a eu à relever pendant sa première année d'existence. Au moment où nous mettons ce rapport sous presse, le Ministère est déjà solidement établi, poursuivant ses efforts pour améliorer et protéger la qualité des divers milieux de travail et conserver le riche et bel environnement naturel du Manitoba.

En partageant avec tous les Manitobains une énorme responsabilité en matière de protection de l'environnement, le Ministère s'est donné un mot d'ordre : *prévention*. La complexité, l'étendue et la diversité des défis que présentent l'environnement et les milieux de travail du Manitoba ressortissent en grande partie à la nature diversifiée de l'économie provinciale. À cause de cette diversité économique, il est impératif que ce souci de prévention se traduise de façon manifeste dans les activités du Ministère car, c'est prouvé, prudence est mère de sûreté.

L'obligation de faire face efficacement aux accidents écologiques et professionnels n'en demeure pas moins très importante. À ce chapitre aussi le nouveau Ministère s'est gardé à la fine pointe de la technologie dans les domaines de la protection de l'environnement et de la sécurité et de l'hygiène du travail. Ainsi, il s'est doté, au début de l'année financière 1983-1984, d'une Équipe d'intervention rapide (É.I.R.) interdisciplinaire disposant de tous les moyens voulus pour intervenir rapidement dans un grand nombre d'accidents écologiques et professionnels. Jusque là, les équipes d'intervention en cas d'accidents écologiques ou professionnels agissaient indépendamment.

Ainsi que l'indique ce rapport annuel, la province vient d'écrire une nouvelle page de son histoire en adoptant, par son organisation et son mode de fonctionnement, une méthode intégrée de prévention en matière d'environnement et de sécurité et d'hygiène du travail.

• Organigramme de 1983-1984

Ministère de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail

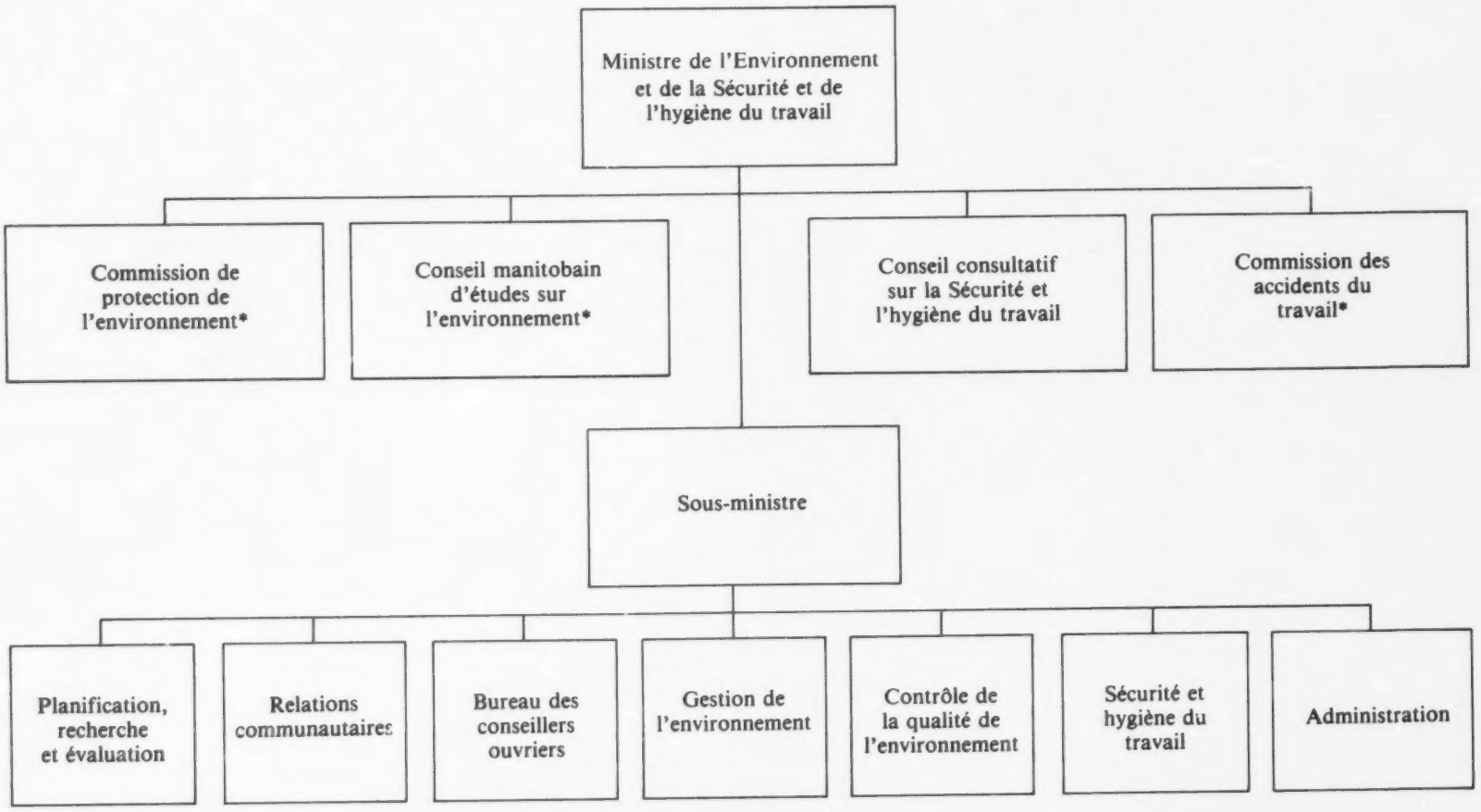

**La Commission de protection de l'environnement, le Conseil manitobain d'études sur l'environnement et la Commission des accidents du travail sont exclus du présent rapport, car chacun de ces organismes est tenu de préparer son propre rapport annuel.*

Gestion de l'environnement

• Service de gestion de l'environnement

Directeur : Norm. B. Brandson
1 Employé de soutien

• Service de contrôle de la qualité de l'environnement

Directeur : Carl B. Orcutt
1 Employé de soutien

La DIVISION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT est responsable de l'administration et de la mise en application de la *Loi sur la protection de l'environnement* et de ses onze règlements; des vingt-deux règlements découlant de la *LOI SUR LA SANTÉ PUBLIQUE*, de l'exécution des ordonnances de la Commission de protection de l'environnement se rapportant au déversement de substances précises dans l'air, dans l'eau et dans le sol; et de la gestion du processus d'examen et d'évaluation de l'environnement tel qu'il a été établi par le gouvernement en novembre 1975. La Division fournit également des services techniques et des services de soutien à la Commission de protection de l'environnement, au Conseil manitobain d'études sur l'environnement, aux autres ministères du gouvernement et à la population.

• La Direction des services opérationnels, le SERVICE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, est chargée de faire des inspections et des évaluations techniques de lieux de déversement, d'assurer l'application des lois et règlements, de vérifier l'état de la santé publique et d'évaluer les incidences environnementales. La Direction est divisée en quatre sections : Programmes de contrôle de la qualité de l'environnement; Service de l'inspection; Pesticides et Évaluation des incidences environnementales. Un service de protection contre les radiations est fourni, sous contrat, par la Manitoba Cancer Treatment and Research Foundation.

• Le SERVICE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT offre à la Direction les services de soutien qui lui permettent de s'acquitter efficacement de la prestation des programmes de la Division. La Direction entreprend régulièrement des études d'ambiance dans le but d'établir des normes de qualité de l'environnement et effectue en laboratoire toutes les analyses qui intéressent la Division; elle possède également un service de soutien à la gestion — élaboration de programmes internes, révision de lois et de règlements, coordination des cours internes et des programmes de perfectionnement et de formation. Le Service de gestion de l'environnement comprend les unités opérationnelles suivantes : Programmes; Législation et formation; Études et Normes environnementales; Service technique W.M. Ward (laboratoire); et Programme de gestion des déchets dangereux et des résidus spéciaux.

Service de contrôle de la qualité de l'environnement

Programmes de contrôle de la qualité de l'environnement

Chef : L. Strachan

3 Chefs de section

24 Agents de l'environnement

Les programmes de contrôle de la qualité de l'environnement sont répartis en trois sections : Contrôle de la pollution atmosphérique; Contrôle de la pollution des eaux; Gestion des déchets. Le Service de protection alimentaire fait partie du ministère de la Santé depuis juin 1983. Ces trois sections sont chargée de vérifier et de faire l'analyse de certains terrains de décharge, de faire appliquer les lois et règlements et de fournir des services de soutien techniques à la Commission de protection de l'environnement du Manitoba.

1) Contrôle de la pollution atmosphérique

Le rôle de cette Section consiste à prendre les mesures nécessaires pour que l'air ambiant soit pur, salubre et esthétiquement agréable sur l'ensemble du territoire manitobain. Pour atteindre cet objectif, la Section :

- administre et veille à faire appliquer les dispositions de la *Loi sur la protection de l'environnement* concernant les émanations polluantes;
- fait l'inspection des sources industrielles de polluants atmosphériques dans la province;
- fait des recommandations sur les normes antipollution à la Commission de protection de l'environnement;
- examine toutes les plaintes déposées par les citoyens à l'égard de la pollution de l'air, du bruit et des vibrations;
- prélève régulièrement des échantillons dans les cheminées d'usine;
- fournit une assistance technique aux municipalités et aux gouvernements fédéral et provinciaux lorsqu'il s'agit d'élaborer et d'exécuter des programmes et des politiques qui soient conformes aux directives sur la pollution acoustique établies par la Division de la gestion de l'environnement;
- évalue sur demande, le degré de contamination de l'air causée par des agents polluants potentiellement dangereux (comme le monoxyde de carbone, les vapeurs azoteuses, l'ozone, le formaldéhyde, les particules, les odeurs) dans les établissements publics, comme les logements, les patinoires et les garages.

En 1983-1984, un nombre moins grand d'habitation isolées à la mousse d'urée formaldéhyde ont fait l'objet d'une inspection provinciale, suite à l'élargissement du programme fédéral. Un nombre encore plus grand de propriétaires d'habitations ayant des problèmes de pollution atmosphérique intérieure ont réclamé de l'aide (depuis deux ans leur nombre a triplé). Par ailleurs, la Section procède à présent à des analyses de la teneur en amiante dans les foyers qui en font la demande. Le nombre d'enquêtes sur les nuisances acoustiques a également augmenté par rapport aux années précédentes. Pendant plusieurs mois, nombre d'employés de la Section ont été affectés provisoirement au Programme d'échange d'informations sur les déchets dangereux et les résidus spéciaux.

Le personnel a reçu de nombreuses plaintes concernant les émissions des poêles à bois. Le problème de contrôle de ces émissions n'est pas encore réglé.

Sommaire des activités

	1982	1983-1984
Rapports environnementaux	10	18
Audiences publiques	9	12
Inspections	400	549
Plaintes reçues	200	217
Relevés d'échantillons dans les cheminées		
a) analyses réalisées	8	10
b) vérifications sans analyse	4	1
Enquêtes sur les odeurs	230	213
Enquêtes sur les émanations polluantes visibles	85	149
Enquêtes sur le bruit et les vibrations	45	83
Enquêtes effectuées dans des établissements publics	54	117
Inspections d'habitations isolées à la mousse d'urée formaldéhyde	400	41

**Comprend les chiffres de la période du 1er janvier 1983 au 31 mars 1984.*

2) Contrôle de la pollution des eaux

La Section est chargée de protéger l'écosystème aquatique et les eaux souterraines contre la pollution et d'assurer à tous les Manitobains un approvisionnement en eau potable.

L'administration des dispositions de la *Loi sur la protection de l'environnement* permet de délimiter son champ d'action. La Section du contrôle de la pollution des eaux doit :

- conseiller la Commission de protection de l'environnement et le Ministre sur les aspects techniques de l'évaluation et du traitement des eaux usées et sur les effets que peuvent avoir de telles opérations sur l'environnement;
- faire des recommandations à la Commission de protection de l'environnement sur les critères à respecter dans l'élaboration de ses ordonnances;
- donner suite aux plaintes déposées par les citoyens;
- contrôler l'évacuation des eaux usées pour déterminer le degré de conformité avec les ordonnances de la Commission de protection de l'environnement;
- étudier les projets de travaux d'épuration et d'évacuation des eaux dans le cadre des règles d'hygiène publique, avant de les soumettre à l'approbation du ministre de la Santé;
- fournir une aide technique aux municipalités et aux gouvernements fédéral et provinciaux à l'égard des différents aspects du contrôle de la pollution des eaux : traitement et approvisionnement (eau potable); évacuation, traitement et élimination des eaux usées;
- fournir au Service de santé dentaire une assistance technique et l'aider à faire les vérifications appropriées de la fluoration de l'eau potable dans les municipalités;
- étudier les projets de restauration de chantiers miniers.

Sommaire des activités

ACTIVITÉ	Eaux industrielles		Eaux municipales		Usines de traitement des eaux		TOTAL	
	1982	1983/84*	1982	1983/84*	1982	1983/84*	1982	1983/84*
A) Évaluations et recommandations								
Nbre de propositions reçues	1	2	10	22	0	0	11	24
Nbre de rapports présentés	3	5	10	11	0	0	13	16
Nbre de propositions à l'étude	5	2	43	54	6	6	54	62
Nbre de projets de modifications demandés	0	5	9	9	0	0	9	14
Nbre de projets de modifications réalisés	0	5	7	8	0	0	7	13
Nbre de projets de modifications à l'étude	0	1	3	1	0	0	3	2
Nbre d'appels déposés	0	2	0	0	0	0	0	2
Nbre d'appels entendus	0	2	3	2	0	0	3	4
Nbre d'appels à l'étude	0	0	3	4	0	0	3	4
Nbre d'audiences auxquelles la Section a assisté	3	6	8	12	0	0	11	18
Nbre d'audiences de la C.P.E. auxquelles la Section a assisté	0	3	7	6	0	1	7	10
Nbre d'inspections réalisées	5	6	14	13	3	3	22	22
Nbre de demandes de renseignements	9	13	37	16	1	2	47	31
Nbre de demandes de suspension	0	1	6	7	0	1	6	9
Nbre de suspensions accordées	0	1	6	7	0	1	6	9

Sommaire des activités (suite)

ACTIVITÉ	Eaux industrielles		Eaux municipales		Usines de traitement des eaux		TOTAL	
	1982	1983/84*	1982	1983/84*	1982	1983/84*	1982	1983/84*
B) Contrôle des eaux usées								
Nbre d'ordonnances d'exécution émises	37	41	246	255	4	4	287	300
Nbre d'inspections réalisées	179	177	510	348	3	12	692	537
Nbre de plaintes examinées	3	5	17	22	1	3	21	31
Nbre d'infractions découvertes par le client	115	181	7	4	0	0	122	185
Nbre d'infractions découvertes par le S.C.E.	57	21	33	27	0	0	90	52
Nbre de poursuites entamées	3	1	4	2	0	0	7	3
Nbre de poursuites gagnées	1	2	1	3	0	0	2	5
Nbre de demandes d'aide	2	7	37	37	0	0	39	44

	Usines de traitement des eaux		Systèmes d'approvisionnement en eau		Réseaux d'égout		TOTAL	
C) La Loi sur la santé publique								
Nbre de propositions soumises pour approbation	15	21	10	7	7	15	32	48
Nbre d'approbations recommandées	18	25	10	12	9	16	37	53
Nbre de propositions inacceptables	20	21	0	3	0	1	20	25
Nbre de propositions à l'étude	24	16	15	5	5	6	31	27
Nbre de propositions reçues pour appréciation	5	5	12	14	11	18	28	37
Nbre d'examens terminés	5	1	7	15	9	19	21	35
Nbre d'examens en cours	2	3	7	6	5	5	12	14
Nbre de propositions en suspens	2	8	2	4	0	0	4	12
Nbre de propositions retirées	2	0	0	0	0	1	2	1
Nbre de certificats d'exécution	16	60	12	55	19	76	47	191
Nbre d'inspections réalisées	113	91	47	45	13	19	173	155
Nbre de plaintes examinées	0	0	0	0	1	1	1	1
Nbre d'infractions	0	1	0	1	2	2	2	4
Nbre de poursuites entamées	0	1	0	1	0	1	0	3
Nbre de poursuites gagnées	2	1	0	1	0	0	2	2
Nbre de demandes d'assistance							139	173
Nbre de certificats transférés	9	10	4	6	0	2	13	18
D) Systèmes d'approvisionnement en eau								
Nbre d'inspections réalisées							16	1
Nbre de plaintes examinées							0	0
Nbre de demandes d'assistance ou de renseignements							244	35

Sommaire des activités (suite)

ACTIVITÉ	Usines de traitement des eaux		Système d'approvisionnement en eau		Réseaux d'égout		TOTAL	
	1982	1983/84*	1982	1983/84*	1982	1983/84*	1982	1983/84*
E) Approvisionnement en eau fluorée								
Nbre d'usines de fluoration							37	35
Nbre d'échantillons analysés							883	854
Pourcentage des usines ne respectant pas les normes							15,4	13,0
Nbre d'inspections réalisées							52	21
Nbre de plaintes examinées							0	0
Nbre de demandes d'assistance							70	59

**Comprend les chiffres de la période du 1er janvier 1983 au 31 mars 1984.*

En 1983-1984, en plus de ses fonctions habituelles, la Section responsable du contrôle de la pollution des eaux a participé à bon nombre de programmes spéciaux :

— Le programme de dépistage de l'encéphalite équine de type occidental. Les responsables ont vérifié la concentration de pesticide résiduel dans tous les réseaux de distribution d'eau s'alimentant dans une source d'eau superficielle ou un réservoir de stockage d'eau libre;

— Le programme d'échange d'informations sur les déchets dangereux et les résidus spéciaux. Des membres du personnel ont été affectés à ce programme pour une période d'environ un mois pour faire des sondages auprès des représentants d'entreprises industrielles.

3) Gestion des déchets

Le rôle de cette Section consiste à offrir un service général d'information et de consultation en matière de déchets solides et dangereux et de résidus spéciaux produits au Manitoba, et des ressources d'intervention rapide en cas d'accidents pouvant être nocifs pour l'environnement. Plus précisément, ce rôle signifie :

— offrir un service de secours, 7 jours par semaine, 24 heures sur 24, capable d'intervenir rapidement à la suite d'accidents, de déversements, d'incendies ou de fuites entraînant la dispersion de produits chimiques dans l'environnement;

— administrer le *règlement sur le stockage et la manutention de l'essence et des produits dérivés;*

— administrer les dispositions du *règlement sur les lieux d'évacuation des déchets* s'appliquant aux sites desservant les collectivités de plus de 5 000 habitants;

— offrir aux municipalités, aux associations, et aux entreprises industrielles un service d'expert-conseil en matière de méthodes d'élimination des déchets solides ne présentant pas de danger pour l'environnement;

— au besoin, prêter assistance et donner des conseils techniques aux industriels et particuliers produisant des déchets dangereux et des résidus spéciaux pour s'assurer qu'ils éliminent leurs déchets de façon appropriée;

— faire des recommandations sur le stokage et la manutention des produits dangereux;

— assurer le fonctionnement des installations provinciales pour le stockage temporaire de produits chimiques dangereux au parc industriel de Gimli.

Pendant cette période de 15 mois, plus de 75 % des 325 appels ont été reçus au numéro du service d'urgence permanent (24 heures sur 24). On a de plus en plus recours à ce numéro d'urgence (944-4888) depuis novembre 1981, date de la création du service. De tous les appels, 65 % provenaient d'entreprises industrielles et de services d'incendie. On comptait 110 accidents avec des produits pétroliers et 89 avec plus de 30 autres produits chimiques. Bien que le nombre de déversements de pétrole ait diminué en 1983-1984, plus de 375 000 litres de produits ont été déversés, ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente.

En 1983-1984, la Section s'est consacrée davantage à l'inspection des registres des stocks dans les stations-service au Manitoba, en application du Règlement (156/80) sur le stockage et la manutention de l'essence et de produits dérivés.

En tout, 336 postes de stockage de produits prétroliers ont été inspectés. Plus de 50 % des exploitants ne tenaient pas de registres appropriés, et dans la plupart des cas, ils ont été avisés de la procédure qu'il convenait de suivre. Des poursuites judiciaires ont été engagées contre certains d'entre eux.

Le ministère a reçu 107 demandes concernant soit l'installation de nouveaux réservoirs, soit le remplacement ou la réparation de réservoirs déjà en place. Au cours de 1983-1984, on a étudié 63 dossiers concernant l'installation de réservoirs. Par ailleurs, on a procédé à 94 inspections aux nouvelles installations. Des fuites ont été découvertes dans les conduits et les réservoirs souterrains de plus de 40 postes de stockage dans la province. La plupart de ces fuites n'ont pas été nocives pour l'environnement, sauf une, assez importante, qui a eu pour effet de contaminer le sol et l'eau souterraine. On a réussi à récupérer près de 20 000 litres d'essence qui s'étaient écoulés dans le sol par cette fuite. Des membres du personnel de la Section surveillent et participent à des opérations de récupération de produits pétroliers dans plus de dix endroits où le sous-sol a été contaminé à la suite de fuites ou de déversements.

Sommaire des activités

	1982	1983-1984
Nombre total d'appels reçus	262	325
Nombre de déversements de produits pétroliers	99	110
Nombre d'accidents avec des produits chimiques	68	89

a) Les déchets solides

Les 14 décharges contrôlées recevant chacune les résidus de collectivités de 5 000 habitants ou plus entrent dans la classe n° 1 en vertu du règlement n° 208/76 du Manitoba — le Règlement sur les lieux d'élimination de déchets. Ces sites ont tous été inspectés au cours de 1983-1984 et trois plaintes ont été vérifiées.

D'autres sites ont également été inspectés en vue d'évaluer les risques de contamination des eaux souterraines et d'émanation de méthane. Ces sites sont : la municipalité rurale de Springfield à Birds Hill, la municipalité rurale de Portage-la-Prairie à Gainsborough, le D.A.L. de Piney à Badger et au village de Wawanesa.

La Section a fourni une assistance technique aux entreprises et aux municipalités suivantes pour l'aménagement de nouveaux terrains d'élimination de déchets, le choix de terrains propices et l'élaboration de directives d'exploitation :

- la ville de Selkirk
- la municipalité rurale de Elton
- la compagnie Abitibi Paper
- Shoal Lake — IR 40
- Falcon Lake
- la municipalité rurale de West St-Paul
- la ville de Brandon
- la Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson
- Snow Lake
- Saint-François-Xavier
- Stonewall
- la Réserve indienne de Shoal Lake

Des sondes de détection du méthane ont été installées aux décharges publiques suivantes :

- ville de Brandon
- ville de Portage-la-Prairie
- ville de Steinbach.

La révision du règlement manitobain n° 208/76 relatif aux terrains d'élimination des déchets a été terminée.

On a également achevé la première étape de l'étude fédérale-provinciale portant sur les décharges publiques. Cette première étape consistait à repérer et à vérifier les décharges utilisées et non utilisées pour déterminer le genre et le volume de déchets qu'elles recevaient. On a relevé 760 décharges, dont 530 étaient utilisées et 230 ne l'étaient pas.

La deuxième étape de l'étude a été lancée pour faire des évaluations préliminaires des répercussions manifestes ou possibles de certaines décharges sur l'environnement. Trois contrats ont été passés avec deux experts-conseils de Winnipeg pour l'analyse de huit décharges tandis que 14 autres ont été inspectées par des employés de la Section. Les travaux sur les 22 sites ont été terminés en 1983 et les rapports ont été soumis en 1984. Les décharges des villes suivantes ont été inspectées : Brandon, Shilo (2), Minnedosa,

Virden, Portage-la-Prairie, Stony Mountain, Winkler, Baldur, Napinka, Rivers, Douglas, Neepawa, Mariapolis, Miniota, Winnipegosis, Little Black River, Stonewall, Rapid City, Shellmouth, Ninette et Swan River.

b) Utilisation des terres

Ce programme a pour objet l'étude de projets d'aménagement de terrains en vue d'assurer la protection de la population et de minimiser les effets nocifs sur l'environnement. Au cours de l'année, 16 plans d'aménagement, 6 projets de modification de plans d'aménagement, 7 énoncés de planification de base et 3 propositions de subdivision ont été étudiés et commentés.

Des démarches ont été entreprises pour que la politique provinciale relative à l'utilisation des terres tienne compte des objectifs généraux de la Division à cet égard. Un membre de la Section a par ailleurs été nommé au Comité consultatif sur les questions techniques relatives à l'élimination des déchets (ville de Winnipeg). La Section a également pris part aux travaux d'un comité chargé d'étudier les possibilités de récupérer d'anciennes décharges. En 1983, ce comité a organisé une conférence sur la restauration et la stabilisation des anciennes décharges (Old Landfill Stabilization and Restauration) à laquelle ont assisté 30 personnes. Cette conférence a été présentée dans le cadre du 21e Colloque international et exposition d'équipements de l'Association gouvernementale pour la collecte et l'élimination des ordures (21st Annual International Seminar and Equipment Show of the Government Refuse Collection and Disposal Association).

Une municipalité a par ailleurs reçu de l'aide pour retirer et éliminer les déchets accumulés dans un ancien bassin d'eaux usées, en vue de la restauration du site.

Des puits de contrôle ont été aménagés dans un champ septique contigu à un camp de roulottes pour déterminer si la qualité de l'eau souterraine était affectée. Des recommandations ont également été formulées à l'égard des critères de conception d'un bassin destiné à recevoir les eaux usées du camp en question.

e) Produits dangereux

Les industries privées, le gouvernement fédéral, les écoles et les universités ont fait davantage appel aux services d'experts-conseils pour obtenir de l'information sur le stockage, la manutention, le transport et l'élimination de produits dangereux. Cinquante-trois entreprises industrielles ont fait l'objet d'une enquête dans le cadre du programme d'échange d'informations sur les producteurs de déchets dangereux et de résidus spéciaux au Manitoba, dirigé par la Division.

En particulier, des procédés d'élimination par chimiothérapie ont été mis au point pour un hôpital de Winnipeg, et un programme de recyclage du mercure a été élaboré avec l'aide de l'Université du Manitoba.

Seize explosions ont été provoquées dans le but de détruire des produits chimiques réactifs. Le Service de police de Winnipeg, la G.R.C. et le Service d'élimination des déchets et des eaux usées de Winnipeg ont participé aux opérations de détonation qui se sont déroulées à la décharge de Bradey Road; les explosions à Morden et à Berens River ont été faites avec l'aide de la G.R.C.

En 1983-1984, la Section a participé à un certain nombre de cours de formation destinés aux organismes gouvernementaux, aux services d'incendie, aux hôpitaux et aux écoles, auxquels ont pris part environ 125 personnes.

Des rencontres préliminaires ont eu lieu avec d'autres provinces des Prairies, la Fondation pour la recherche de l'Ontario, qui administre actuellement la Bourse canadienne des déchets, et le Centre de technologie industrielle (Industrial Technology Centre) pour examiner les possibilités d'établir dans l'Ouest canadien des filiales locales ou régionales de la Bourse canadienne des déchets.

La Section a accompli environ 205 missions plus ou moins complexes, reliées à des opérations de collecte et d'élimination de produits dangereux. Lorsque c'était possible, les résidus étaient recyclés.

En février 1983, les résidus chimiques stockés aux installations du parc Gimli ont été transférés dans une autre installation dans le sud de l'Ontario où ils ont été éliminés.

Une deuxième opération d'élimination de résidus chimiques a été entreprise par la même installation en 1984. Le volume des déchets stockés était considérablement plus important en raison des 25 barils de 200 litres de résidus de pesticide qui ont été recueillis dans le cadre du Projet pilote pour l'élimination des contenants de pesticides, réalisé par la Division au cours de l'été 1982 (Pesticide Container Disposal Pilot Project). En 1983-1984, le nombre de barils de 200 litres de résidus de pesticide a augmenté d'environ deux cent pour cent. Il y a eu une augmentation de résidus chimiques provenant des hôpitaux. Cette augmentation est attribuable à la mise au point des procédés d'élimination dans les hôpitaux de Winnipeg.

Des dispositions ont été prises pour que le Service de protection de l'environnement du gouvernement fédéral s'occupe des enquêtes préliminaires portant sur l'élimination des déchets dangereux provenant des installations fédérales et pour qu'il accepte d'assumer les coûts de l'élimination des déchets stockés à Gimli.

Des enquêtes et des recherches faites auprès des entreprises industrielles ont permis d'évaluer certaines méthodes de manipulation, de stockage et d'élimination de produits chimiques. Au cours de l'été 1983, la plupart des entreprises qui avaient été contactées en 1981 lorsque le gouvernement manitobain et la ville de Winnipeg avaient conjointement entrepris de faire l'inventaire des déchets dangereux ont été visitées de nouveau en vue de mettre à jour l'information. Vingt-cinq autres entreprises qui n'avaient pas participé à la première enquête ont été contactées.

• Service d'inspection

Chef : Ken F. Hawkins

6 Surveillants régionaux

39 Inspecteurs de la santé publique

3,5 Employés de soutien

Le Service d'inspection représente le Service de contrôle de la qualité de l'environnement sur les lieux. Il compte des inspecteurs de la santé publique dans les principales villes de la province. Ces inspecteurs sont chargés de l'exécution de divers programmes de prévention des maladies contagieuses et de protection de l'environnement.

Pour réaliser les objectifs de ce programme, le Service d'inspection :

- inspecte régulièrement les services alimentaires et les établissements de manutention de denrées alimentaires, les piscines publiques, les établissements de soins autres que les hôpitaux, les terrains de jeux, les terrains de camping, les établissements d'hébergement touristiques, les sources d'approvisionnement en eau et les lieux d'évacuation des eaux usées;
- examine les plaintes formulées par le public à l'égard de la santé et de la salubrité du milieu et donne des renseignements sur les sources privées d'approvisionnement en eau et les réseaux d'égouts;
- fait respecter divers règlements de la *Loi sur la santé publique* et de la *Loi sur la protection de l'environnement* et d'autres règlements municipaux appropriés.

En 1983-1984, un plus grand nombre de services alimentaires ont été inspectés, comparativement à l'année précédente, en raison de l'ouverture d'un certain nombre de nouveaux établissements au cours de l'année. Des méthodes d'inspection plus efficaces ont été établies afin de répondre à cette demande. Ces méthodes sont décrites dans un nouveau guide d'inspection.

La surveillance des piscines publiques continue d'être une des activités prioritaires du Service d'inspection qui s'intéresse particulièrement aux questions de qualité de l'eau et de sécurité.

On a enregistré une légère augmentation du nombre de plaintes déposées par les citoyens; bien qu'il y ait des variations entre les régions, les données indiquent que le public est sensible aux problèmes reliés aux déchets sauvages, aux conditions insalubres et au logement.

Il y a eu augmentation du nombre des inspections et des établissements s'inscrivant dans le cadre du programme touchant les hôtels et les motels, par suite de l'incorporation des chalets et camps de bois éloignés dans cette catégorie.

Le nombre d'inspections des systèmes publics de distribution d'eau s'est accru au cours de cette période de 15 mois. Cette augmentation est attribuable à l'entrée en fonctionnement de plusieurs nouvelles usines d'approvisionnement en eau en 1983.

On note, par contre, une augmentation sensible du nombre d'inspections des réseaux privés d'alimentation en eau, en raison du nombre plus important de particuliers voulant vérifier la salubrité de leur source d'approvisionnement.

On a procédé à des inspections dans plus de 1500 subdivisions et lotissements pour recueillir des données permettant de faire des recommandations sur les sources d'approvisionnement en eau, l'évacuation des eaux usées et des déchets solides et les décharges se trouvant à proximité de fermes d'élevage de bétail.

La surveillance des opérations d'élimination des déchets a été plus intensive, en raison partiellement des poursuites engagées contre deux exploitants n'ayant pas respecté les règlements en vigueur.

Le nombre d'inspections des systèmes d'égouts privés a également augmenté par rapport à 1982.

Sommaire des activités

PROGRAMMES	1982 Nombre d'établissements	Inspections	1983/84* Nombre d'établissements	Inspections
1. Établissements alimentaires	1831	4745	1936	5970
2. Piscines	301	1563	266	1926
3. Salons de barbier et de coiffure	606	531	602	476
4. Protection de l'environnement	22	96	15	92
5. Interministériel et intergouvernemental	—	2126	—	2207
6. Plaintes de citoyens	—	7442	—	9505
7. Renseignements publics	—	4763	—	6152
8. Établissements de soins non institutionnels	218	544	304	659
9. Chantiers de construction et industries	33	99	39	63
10. Hôtels et motels	402	577	546	768
11. Terrains de camping	254	379	202	417
12. Colonies de vacances	180	136	63	125
13. Fours micro-ondes	670	663	735	669
14. Usines de traitement alimentaire	245	488	241	616
15. Magasins d'alimentation et dépôts alimentaires	1092	1328	1075	1494
16. Aliments porteurs de maladies et maladies contagieuses	—	221	—	235
17. Systèmes publics d'alimentation en eau	279	5101	318	6348
18. Systèmes privées d'alimentation en eau	—	4002	—	4894
19. Terrains d'élimination des déchets	432	1206	—	1300
20. Systèmes d'égouts privés	—	2375	—	2988
21. Subdivisions et lotissements	—	1168	—	1563
22. Opérations de production du bétail	—	241	—	267
23. Services de soutien internes	—	599	—	1090

**Comprend les chiffres de la période du 1er janvier 1983 au 31 mars 1984.*

• Étude des incidences environnementales

Chef : B. Blunt

1 Agent de l'environnement

La Section de l'étude des incidences environnementales doit s'assurer que tous les projets proposés par le gouvernement provincial, dont la réalisation risque d'avoir des incidences graves sur l'environnement, sont au préalable étudiés en fonction de leurs répercussions sur le milieu.

La Section est notamment chargée de :

— maintenir les contacts avec les représentants des organismes et des ministères gouvernementaux intéressés pour s'assurer qu'ils tiennent compte de tous les aspects environnementaux dès l'étape de planification des projets;

— faire une évaluation environnementale préliminaire des projets provinciaux en coordonnant les expertises des ministères concernés, afin de leur fournir les documents leur permettant de prévoir les incidences environnementales d'un projet donné;

— recommander des modifications aux projets afin d'atténuer les effets néfastes sur l'environnement;

— demander qu'un projet soit l'objet d'une évaluation détaillée des incidences environnementales si l'évaluation préliminaire prévoit des répercussions importantes inévitables sur l'environnement;

— établir des directives précises pour l'élaboration de projets pour aider les intéressés à faire une évaluation environnementale;

— réviser l'évaluation environnementale et suggérer un mécanisme de contrôle qui permettrait de réduire les risques de pollution de l'environnement ou tout autre risque prévu par l'évaluation;

— au besoin, coordonner la participation du public au processus de révision.

En 1983, et dans le cadre de son mandat, la Section responsable de l'étude des incidences environnementales a entrepris l'étude de 15 projets ayant pour objet un pipeline, un barrage et un réservoir, l'amélioration d'un réseau de drainage, le déplacement d'une route, 6 lignes de transmission de gaz ou d'électricité, les règlements relatifs au niveau de l'eau (opérations hydro-électriques de Northern Manitoba). Elle a de plus terminé l'étude environnementale de la rivière Burntwood (Burntwood River Environmental Overview Study), commencée en 1978 dans le but de déterminer les secteurs pouvant être exploités à des fins hydro-électriques.

Un certain nombre de ces projets ont dû faire l'objet d'une évaluation environnementale doublée d'une étude d'utilisation des terres — un processus mis sur pied en 1980 dans le but d'évaluer les projets provinciaux où ces deux aspects entraient en ligne de compte. Ce processus exige une collaboration entre le Bureau d'évaluation et de révision des programmes environnementaux et le Conseil de planification interministérielle.

En outre, la Section a continué de coordonner les initiatives de plusieurs ministères, dans le processus de planification de l'utilisation des terres, le programme provincial de contrôle relié aux activités du laboratoire de recherche souterraine de Énergie atomique du Canada Limitée, les travaux d'aménagement réalisés à Shoal Lake et le contrôle du mercure dans l'environnement.

Sommaire des activités de 1983

Projet	Partie intéressée	Évaluation environn. préliminaire requise	Éval. environn. préliminaire satisfaisante	Étude des incidences environn. requise	Étude des incidences environn. en cours	Étude des incidences environn. satisfaisante	Projet en suspens en attendant résultat de l'étude environn.
Ligne de transmission de 230 kV au lac Falcon	Hydro Manitoba	X			X		
Ligne de transmission de 230 kV à Élie	Hydro Manitoba	X			X		
Ligne de transmission de 230 kV à Saint-Lazare	Hydro Manitoba	X			X		
Pipeline de Waskada au pipeline interprovincial	Énergie	X			X		
Barrage et réservoir de Buffalo	Ressources hydrauliques	X	X				
Amélioration du système de drainage de Cooks Creek	Ressources hydrauliques			X	X		
Dérivation de Dauphin (RGC 5 & 10)	Voirie et transport	X	X				
Déplacement de la route 240	Voirie et transport	X	X				
Dérivation de Oak Lake (RGC 1)	Voirie et transport	X	X				
Ligne de transmission de Gillam à Churchill	Hydro Manitoba				X		
Centrale électrique de Limestone	Hydro Manotoba			X	X		
Déplacement de la route 435	Voirie et transport	X	X	X			
Déplacement de la route 316	Voirie et transport	X			X		

• Protection contre les radiations

Chef : A. Sourkes

En 1983-1984, la Section de protection contre les radiations (SPR) relevant de la Fondation manitobaine contre le cancer a continué à administrer le règlement n° 207/79 sur la protection contre les radiations, issu de la *Loi sur la santé publique*, ainsi que le programme de protection contre les radiations non ionisantes, pour le compte du ministère de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail du Manitoba.

Dans le cadre de l'administration du règlement sur la protection contre les rayons X, la SPR s'est principalement occupée de l'inspection des appareils de radiographie de la province. La Section a continué de servir d'intérimaire pour le service de contrôle des radiations par la plaque DTL (dosimètre thermoluminescent), dont font usage plus de 4 000 travailleurs exposés aux rayons X dans l'ensemble de la province. Ce rôle de médiateur consiste à vérifier si les 551 groupes intéressés font bon usage du service, à inscrire et à radier des groupes, à enquêter sur les cas d'exposition à une dose excessive d'irradiations, et à faire une compilation annuelle des radioexpositions.

En matière de protection contre les radiations non ionisantes, la Section a inspecté 810 dispositifs divers, dans le but d'établir s'ils dégageaient des radiations non ionisantes dangereuses. Parmi les appareils vérifiés, on compte ce qui suit : séchoirs à haute fréquence pour colle, dispositifs de chauffage à haute fréquence pour agents d'étanchéité, réchauffeurs à induction, soudeurs à l'arc, appareils d'électrothérapie, appareils de diathermie à micro-ondes et à ondes courtes, appareils d'uviothérapie, lampes de sérigraphie à rayons UV, cabines de bronzage aux rayons UV, cabines PUV, lampes UV actiniques utilisées en dermatologie, appareils de thérapie à ultrasons, appareils électroniques de mesure de la distance au laser, lasers pour la construction, lasers d'alignement, lasers de démonstration, appareils pour shows laser, et terminaux à écran vidéo. La Section a également fait parvenir à tous les médecins et optométristes du Manitoba des documents d'information sur les radiations émises par les terminaux à écran vidéo.

La contribution de la SPR ne s'arrête pas là. Son action s'est exercée à plusieurs niveaux : service d'experts-conseils offert au Ministère; rôle d'informateur auprès du public désirant des renseignements sur les radiations ionisantes et non ionisantes; présentation de conférences sur les mesures de protection contre les radiations; services d'intervention rapide à la suite d'incidents survenus lors de l'utilisation ou du transport de radioisotopes; vérification de la contamination par frotti pour les détenteurs de permis d'équipements radioactifs; conception, inspection et approbation de nouveaux écrans de protection contre les rayons X.

La Section poursuit les analyses du sol et des eaux de surface avoisinant le Laboratoire de recherche souterrain dans le sud-est du Manitoba. Ces analyses sont effectuées dans le cadre du Programme de contrôle des radiations dans l'environnement. Le Programme a été élargi et permet maintenant d'entreprendre l'analyse des échantillons fournis par des résidents de la région. Un comité consultatif pour l'étude de la radioactivité dans l'eau potable a été mis sur pied en coopération avec le ministère de la Santé pour préciser l'étendue de ce programme. De plus, en 1983, la Section a contribué à formuler les politiques nationales sur la gestion des déchets faiblement radioactifs.

Sommaire des activités

Approbation de la conception des écrans de protection	104
Inspections des écrans de protection	49
Enquêtes sur le degré de radioexposition	59
Tests de détection pour frotti	235
Réponses au public	292
Conférences sur la protection contre les radiations	29
Trousse de vérification dentaire (envoi par la poste)	510
Vérifications d'appareils émettant des radiations non ionisantes	810
Inspections d'équipement de radiographie	642
TOTAL	2 730

Radiations non ionisantes

1. Consultations et conférences	183
2. Appareils commerciaux et industriels à haute fréquence	47
3. Appareils commerciaux et industriels à rayonnement ultraviolet	116
4. Lasers et shows lasers	27
5. Appareils médicaux à haute fréquence	38

6. Appareils de thérapie à ultrasons	138
7. Appareils médicaux à rayonnement ultraviolet	28
8. Appareils à micro-ondes	32
9. Équipement radar	0
10. Terminaux à écran vidéo	384
TOTAL	993

Nombre d'appareils radiographiques enregistrés et inspectés

Type d'installation	Installations enregistrées	Installations en service	Inspections réalisées en 1983-1984	Approbations accordées dès le début	Installations modifiées et approuvées au cours de l'inspection	Approbations refusées	Approbations accordées plus tard
Clinique de chiropractie	33	30	20	14	0	6	6
Bureau de dentiste	749	733	227	162	22	43	43
École	52	47	28	26	0	2	2
Hôpital	171	164	164	144	0	20	20
Entreprise industrielle	27	25	5	5	0	0	0
Laboratorie & rayon X	120	120	113	96	1	16	16
Clinique médicale	78	76	64	49	0	15	15
Clinique vétérinaire	67	67	21	14	1	6	6
Total	1297	1262	642	510	24	108	108

• Programme des pesticides

Coordonnateur : K.W. Plews

1 Agent de l'environnement

L'objectif de ce programme est de minimiser les incidences néfastes des pesticides sur l'environnement et la santé publique, en s'assurant que les utilisateurs de tels produits en font un usage approprié et efficace.

Cet objectif se traduit par les activités suivantes :

- assurer l'application du règlement du Manitoba n° 156/74, régi par la *Loi sur la protection de l'environnement ;* assurer l'application du règlement du Manitoba n° 41/83, régi par la *Loi sur les produits antiparasitaires et les engrais chimiques ;* assurer l'application des ordonnaces de la Commission de protection de l'environnment concernant l'emploi des pesticides ;
- donner des conseils techniques aux ministères, aux municipalités et aux entreprises industrielles ;
- administrer le service de collecte et d'élimination des résidus et des récipients de pesticides ;
- contribuer à la formation des vendeurs de pesticides et des entrepreneurs qui en font l'épandage ;
- aider les municipalités à faire des relevés cartographiques des aires de reproduction des moustiques.

Par ailleurs, des membres du personnel ont pris part aux travaux d'un certain nombre de comités dont :

- l'Association canadienne des responsables du contrôle des pesticides
- le Comité de surveillance arboricole du Manitoba
- le Comité consultatif sur les pesticides, du ministère de l'Agriculture
- le Comité interministériel sur les pesticides
- le Comité sur l'élimination des contenants de produits chimiques, du ministère de l'Agriculture.

En 1983, le personnel a pris une part active au Programme de dépistage de l'encéphalite équine de type occidental et à d'autres programmes d'étude de l'environnement.

Sommaire des activités

	1983-1984*
Inscriptions au programme en vertu du R.M. n° 156/74	242
Nombre d'ordonnances émises par la C.P.F.	132
Nombre de contenants de pesticides ramassés, vidés et broyés par les municipalités	environ 200 000
Volume de résidus recueillis par le Service de contrôle de la qualité de l'environnement	13 000 litres
Nombre de municipalités ayant reçu de l'aide pour faire un relevé cartographique des larves de moustiques	14
Nombre de municipalités ayant reçu de l'aide pour le traitement des larves de moustiques à l'aide de larvicide	3
Poursuites contre des commerçants	3 (toutes gagnées)
Poursuites en suspens	1

**Comme il s'agit d'un programme lancé en 1983, il n'y a pas de chiffres correspondants pour 1982.*

Service de gestion de l'environnement

• Programmes, lois et formation

Chef : R.A. Stephens
1 Analyste de la planification
1 Ingénieur de l'environnement
1 Adjoint à la recherche

Le rôle de la Section des programmes, des lois et de la formation est de fournir des services de soutien à la Division de la gestion de l'environnement.

Plus précisément, ces services consistent à :

— créer des programmes adaptés aux situations nouvelles ou changeantes en matière d'environnement et d'hygiène du milieu;

— coordonner la rédaction et la révision des lois et des règlements sur l'environnement;

— coordonner et élaborer tous les programmes de formation interne et de perfectionnement de la Division;

— tenir un système d'information à l'usage des gestionnaires de différents niveaux au service de la Division; et

— faire des recommandations en matière de politique et de stratégies adoptées par le gouvernement, le ministère et la Division.

En 1983-1984, la Section a contribué aux travaux de coordination du Programme de gestion des déchets dangereux et des résidus spéciaux. Elle représente également la Division auprès des responsables de l'élaboration de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. La Section a par ailleurs commencé l'élaboration d'un projet de loi visant à protéger l'environnement contre les risques que présente la manutention de produits dangereux au Manitoba; ces travaux se font dans le cadre du Programme de gestion des déchets dangereux et des résidus spéciaux. En 1983, on a déposé devant la Chambre un projet de loi sur cette question. En octobre et en novembre, une série d'audiences publiques ont eu lieu dans sept localités pour expliquer aux Manitobains le *projet de loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses.* Y ont assisté 241 personnes, dont des représentants d'entreprises industrielles, du gouvernement, de syndicats et du public en général.

La Section a entrepris la révision des règlements portant sur les questions suivantes : les lieux d'évacuation des déchets; les déchets sauvages; les incinérateurs; les piscines.

Le stage annuel de formation sur les modes d'approvisionnement en eau et les procédés d'opération s'est tenu du 14 au 18 février 1983 à l'Université du Manitoba. Ce stage comprenait trois sessions d'une semaine chacune et offrait aux exploitants la chance d'approfondir leurs connaissances en cette matière. Les personnes qui terminent avec succès ce cours de trois semaines peuvent assister à un séminaire d'une durée de trois jours (cours de recyclage) qui a lieu chaque printemps. L'année dernière (1983), le séminaire s'est tenu du 14 au 16 mars. Il vise à fournir aux exploitants le plus d'informations possibles sur les nouveaux produits, les techniques modernes et les procédés de traitement et d'épuration des eaux. En 1983, le stage et le séminaire ont accueilli :

Première année : 50 participants

Deuxième année : 38 participants

Troisième années : 39 participants
(36 exploitants ont terminé le cours et reçu un Certificat de compétence.)

La Section coordonne un autre programme de perfectionnement : le *Western Canada Water and Sewage Conference Correspondence Course.* Parmi les cours offerts cette année dans le cadre de ce programme, on comptait un cours sur l'exploitation des usines d'épuration des eaux et un cours de mathématiques. Ces cours par correspondance sont offerts à tout exploitant d'installations d'approvisionnement ou de traitement des eaux. En 1983, 30 personnes ont suivi le cours n° 1 — *Water Treatment Plant Operation* — et 11 personnes, le cours n° 2 — *Mathematics.* Les cours sont divisés en leçons, réparties de telle façon qu'elles permettent de terminer les cours en un an. Les participants sont soumis à un examen final. Ceux qui réussissent reçoivent un certificat de compétence.

L'objectif du programme de formation interne est de donner à tous les professionnels et techniciens la possibilité de se perfectionner et d'acquérir le savoir-faire nécessaire pour mener à bonne fin les divers programmes. En 1983, cinq programmes ont été offerts aux employés de la Division de la gestion de l'environnement : ateliers de présentation des procédés de lavage et formation aux méthodes d'aération; programme d'été pour l'orientation des étudiants; sécurité dans les laboratoires; la manutention des produits chimiques.

• Étude et normes de l'environnement

Chef : M. Morelli
3 Chefs de section
20 Agents de l'environnement
1 Spécialiste en informatique
1 Commis au traitement des données

La Section Étude et normes de l'environnement est chargée d'établir des normes qualitatives applicables à l'environnement.

Ses activités consistent à :

— recommander des objectifs qualitatifs applicables à l'environnement;

— étudier les divers écosystèmes du Manitoba et en évaluer la qualité;

— recommander des solutions pour éliminer ou atténuer les nuisances dans l'environnement;

— donner des conseils techniques sur les normes de qualité du milieu, à la Commission de protection de l'environnement et au Service de contrôle de la qualité de l'environnement; et

— représenter la Division de la gestion de l'environnement auprès des conseils fédéral-provinciaux, des comités et des groupes d'étude nommés pour étudier les aspects techniques de la protection de l'environnement.

En 1983, les activités de la Section étaient partagées entre trois sous-sections :

— Étude et normes de qualité atmosphérique;

— Étude et normes de qualité de l'eau;

— Étude et normes de qualité du sol.

1. Étude et normes de qualité atmosphérique et service d'informatique

Cette sous-section est chargée d'établir la qualité ambiante de l'air et de faire l'étude de questions connexes. Elle établit les normes de qualité atmosphérique nécessaires pour protéger le milieu et la santé publique, et fournit au ministère les services d'informatique dont il a besoin.

Le contrôle de la qualité atmosphérique au Manitoba se fait dans le cadre de deux programmes permanents : le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (NAPS Network) et le Programme de contrôle des nuisances (Manitoba Impingement Monitoring Program).

Dans le cadre du Programme national de surveillance (NAPS), des analyses de la qualité de l'air urbain ont été réalisées à Winnipeg et à Brandon. Dans la région de Winnipeg, trois importantes stations de contrôle ont mesuré régulièrement la teneur de l'atmosphère en acide sulfureux, en oxyde de carbone, en ozone, en oxyde d'azote, en particules et en plomb. Deux autres stations de Winnipeg et une station de Brandon ont recueilli des données sur la concentration en particules et en plomb. À Winnipeg, cinq stations ont mesuré les retombées de poussières et la sulfatation. Les conditions du milieu à Winnipeg ont été déterminées à Morden et à St-François-Xavier.

Des études sur la qualité de l'air près de certaines sources de pollution ont été réalisées dans le cadre du Programme de contrôle des nuisances. En 1983, d'autres analyses ont été faites dans le voisinage des installations et établissements suivants : la raffinerie de Shell Oil à Saint-Boniface (acide sulfureux et hydrogène sulfuré à deux endroits), Manitoba Forestry Resources à The Pas (hydrogène sulfuré), la Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson Limitée, à Flin Flon (acide sulfureux à deux endroits), INCO à Thompson (acide sulfureux) et le parc industriel de Brandon (principaux polluants atmosphériques, dont l'ammoniac).

On a poursuivi les travaux de mise au point des méthodes d'utilisation du service de surveillance ambulant et de l'équipement d'intervention en cas d'accidents environnementaux. Grâce à ce service, plusieurs analyses de la qualité de l'air ont été réalisées sur les lieux :

— teneur en ammoniac au parc industriel de Brandon (deux études);

— acide sulfureux et teneur en particules dans les environs d'une usine de pâtes et papiers à Pine Falls;

— acide sulfureux, hydrogène sulfuré et teneur en particules dans les environs d'une usine de pâtes et papiers à The Pas.

D'autres mesures ont été prises aux endroits suivants :

— teneur en poussières dans la région de Charleswood;

— taux de diphényle polychloré dans la région de Point Douglas à Winnipeg;

— teneur en particules dans le voisinage d'une raffinerie de pétrole à Winnipeg;

— teneur en plomb dans les environs d'une fonderie de plomb auxiliaire à Winnipeg.

Le contrôle de la qualité des précipitations se fait maintenant à trois autres endroits — Gillam, Brochet et Pointe-du-Bois — en plus de Island Lake et Norway House. La rédaction d'une directive portant sur les brouillards d'acide sulfurique est presque terminée. Par ailleurs, la Section a dressé une liste des polluants dans l'air et a mis à l'essai des modèles de dispersion pour évaluer les concentrations de polluants dans le voisinage des sources. Un plan à long terme pour le traitement des données a également été élaboré.

• Étude et normes de qualité du sol

La Section responsable des études et normes de qualité du sol s'occupe des questions liées à la pollution du sol. Elle surveille et étudie la végétation, le sol et les animaux pour déterminer les effets qu'exercent les divers polluants ou les activités industrielles. Les résultats de ses recherches sont destinés à la Division de la gestion de l'environnement, à la Commission de protection de l'environnement, aux organismes gouvernementaux, et à d'autres parties intéressées.

La sous-section a été chargée d'étudier les effets sur l'écosystème forestier des polluants en provenance des fonderies minières dans la région de Thompson et de Flin Flon. À Flin Flon, on a présenté aux audiences de la Commission de protection de l'environnement les résultats d'une étude de cinq ans évaluant l'incidence des polluants sur le sol et la végétation, ainsi que les résultats d'analyses de la neige. À Thompson, plusieurs études sur les végétaux ont été réalisées en coopération avec la compagnie INCO Metals Ltd.

Certaines de ces études ont été élargies pour permettre d'étudier les effets du transport à distance de polluants atmosphériques (TADPA) ou de la pluie acide. En 1983, on a entrepris, en collaboration avec d'autres provinces de l'Ouest, un relevé cartographique des retombées de pluie acide. Des représentants continuent à siéger aux comités du Programme national sur les pluies acides.

En 1983, on a lancé un programme d'analyse des émissions de plomb à Winnipeg. On a enlevé et remplacé des morceaux de gazon et de sol contaminés se trouvant sur des boulevards dans la région de Weston. De plus, des portions de sol contaminé et des débris particulaires de plomb ont également été retirés du terrain de l'école Weston. On a vérifié la teneur en plomb du sol sur le terrain de sept écoles situées près des grandes voies de communication, dans trois quartiers résidentiels de Winnipeg. En 1983, on a publié les rapports sur les programmes suivants : l'enlèvement du gazon et du sol contaminés sur les propriétés résidentielles de Weston (1982); les vérifications de la teneur en plomb du sol, effectuées à Thompson et à Flin Flon en 1982; les recherches sur les particules de plomb, réalisées conjointement par Énergie atomique du Canada, la compagnie Canadian Bronze Ltd. et la Division de la gestion de l'environnement.

On a également publié un rapport sur l'étude des incidences sur l'environnement des effluents déversés par la mine de Spruce Point dans un terrain d'évacuation marécageux dont l'étude se poursuit dans le nord du Manitoba. On a également évalué les pertes par infiltration dans le sol, à la décharge de Reed Lake. En 1983, les résultats de ces études ont été présentés aux audiences de la Commission de protection de l'environnement. Par ailleurs, l'étude sur la concentration de plomb et de mercure dans les bleuetières à proximité de la fonderie minière de la Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson Limitée a été présentée aux audiences de la commission à Flin Flon. On a également terminé une enquête et un rapport sur la contamination du sol causée par les opérations de conservation du bois à Roblin. Par ailleurs, la Section a effectué une étude sur les effets du programme de vaporisation d'urgence destinée à combattre l'encéphalite équine de type occidental réalisé en 1983. Des populations d'oiseaux sauvages ont été observées : une étude portait sur les conséquences de l'arrosage sur le comportement des oiseaux et une autre, sur les anticorps viraux présents chez des oiseaux sauvages du sud du Manitoba.

Le Journal canadien de zoologie a publié les résultats d'une étude sur la concentration de mercure relevée chez la faune aquatique carnivore. La méthode mise au point a été utilisée pour analyser trois autres bassins hydrographiques (les rivières Rouge, Pembina et Assiniboine) et pour réaliser un autre projet prévu, en vertu de l'accord fédéral-provincial sur le mercure. On a également publié un rapport sur le vieillissement des loutres et des visons préparé à la suite d'une analyse des caractéristiques des os; les squelettes ainsi analysés ont été remis au Musée de l'homme et de la nature du Manitoba.

Les morts d'animaux à Winnipeg, dont l'empoisonnement massif d'oiseaux dans la région de Vimy Ridge, ont fait l'objet d'enquêtes. On a également examiné les plaintes portant sur la contamination de la végétation et du sol.

• Étude et normes de qualité de l'eau

Cette Section est responsable de l'évaluation de la qualité de l'environnement aquatique du Manitoba. Elle analyse les eaux de surface, les sédiments, le biote aquatique et évalue l'incidence des effluents sur l'environnement. Elle fournit des informations et donne des conseils aux organismes gouvernementaux, à la Commission de protection de l'environnement, aux municipalités, aux firmes d'experts-conseils et aux citoyens intéressés, sur les sources disponibles d'eaux de surface pour la consommation domestique, les activités récréatives, la pêche, les opérations industrielles et l'assimilation des déchets. La Section est également chargée d'établir les objectifs de qualité de l'eau pour le Manitoba, et de faire, à l'intention de la Commission de protection de l'environnement, des recommandations pour la classification des bassins hydrographiques du Manitoba, selon leur usage.

En 1983, on a prélevé régulièrement des échantillons dans 83 stations de mesure de la qualité de l'eau. Les eaux superficielles ont été analysées pour y mesurer les paramètres chimiques, physiques et bactériologiques de base. De plus, des échantillons biologiques et chimiques ont été recueillis aux rivières Assiniboine, Rouge, Souris et Winnipeg pour étudier la structure de communautés biologiques en relation avec les caractéristiques physiques et chimiques des eaux de surface. On y a également analysé des poissons et des sédiments pour mesurer la concentration de biocide et la présence de métaux lourds.

On a évalué, avec l'aide des services publics locaux, les conditions trophiques de 42 lacs où se pratiquent des activités récréatives. On a terminé l'étude du lac Betula, qui a duré toute l'année, et commencé au lac Winnipeg près de Spruce Sands, une importante analyse bactériologique. La rivière Valley fait actuellement l'objet d'une étude approfondie entreprise en coopération avec d'autres organismes gouvernementaux.

Un certain nombre d'autres sites ont également été inspectés en 1983, pour évaluer les effets nocifs des effluents municipaux et industriels sur les eaux superficielles. Ces sites étaient les suivants :

— Virden — Gopher Creek;

— la rivière Falcon;

— la décharge des effluents de la mine de Spruce Point;

— le Laboratoire de recherche souterrain, Énergie atomique du Canada — radiations dans les eaux souterraines;

— l'incidence sur la rivière Souris de la déviation des eaux usées de Minot et de North Dakota;

— vérifications de la teneur en pesticides dans la rivière La Salle;

— caractéristiques bactériologiques des plages du lac Winnipeg.

Comme étape préliminaire à la révision des normes de qualité des eaux superficielles au Manitoba, la Section a terminé la classification des bassins hydrographiques.

La Section a publié vingt-cinq rapports techniques. Elle a examiné 84 plaintes relatives à la pollution de l'eau, répondu à 43 demandes d'information sur la qualité de l'eau et à 164 autres demandes concernant la qualité des eaux de surface.

• Laboratoire du service technique W.M. Ward

Chef : W.T. Grieve
3 Chefs de section
13 Chimistes
1 Biologiste
22 Technologistes
1 Employé de soutien

Les responsabilités du laboratoire W. M. Ward sont partagées entre trois sections principales : la Section des méthodes et des normes, la Section de l'analyse inorganique et la Section de l'analyse organique.

On compte également une sous-section de limnologie et de microscopie, créée après le déménagement du laboratoire à son endroit actuel, en décembre 1980.

Les fonctions suivantes relèvent de ce Service :

— analyser des échantillons fournis par le ministère de l'Environnement ou d'autres ministères du gouvernement du Manitoba, des particuliers, la ville de Winnipeg, la G.R.C. et le gouvernement du Canada;

— vérifier régulièrement divers paramètres pour déterminer la concentration et l'incidence des agents polluants dans l'environnement manitobain;

— entreprendre des tests spéciaux lorsque des accidents ou des événements exceptionnels se produisent : épandage excessif de pesticides ou d'herbicides, déversements accidentels, incendies volontaires, emploi abusif de dissolvant, mauvaise utilisation de l'essence pour machinerie aratoire;

— mettre au point des méthodes d'analyse et vérifier l'exactitude des résultats;

— participer aux bourses nationales et internationales d'échanges d'échantillons de référence;

— collaborer à l'éboration et la mise en vigueur de règlements concernant l'évacuation des déchets, ainsi que de normes pour le traitement des eaux usées et la qualité de l'eau ; et

— témoigner en cour lorsque des résultats de tests sont présentés comme preuve.

En 1983, le laboratoire W.M. Ward a reçu 25 555 échantillons et réalisé 173 442 analyses. La plupart de ces échantillons, soit 65 %, ont été soumis par le ministère de l'Environnement. Ces tests ont principalement servi à faire établir et respecter les normes de sécurité au travail et les normes de qualité de l'environnement.

Sommaire de la charge de travail de 1983-1984*

Clients	Nombre d'échantillons	Nombre d'analyses	OBSU	Coût
I *Ministère de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail*				
1) *Gestion de l'environnement*				
A. Études et normes environnementales				
a) Études et normes de qualité du sol	3 008	12 804	265 572	132,8
Consultation et développement			20 000	10,0
b) Étude et normes de qualité atmosphérique	3 340	9 867	86 114	43,0
Consultation et développement			45 000	22,5
c) Étude et normes de qualité de l'eau	3 498	32 052	886 009	443,0
Consultation et développement			45 000	22,5
B. *Service de contrôle de la qualité de l'environnement*				
a) Contrôle de la pollution atmosphérique	216	327	21 534	10,8
b) Contrôle de la pollution de l'eau	3 039	18 846	211 182	105,6
Consultation et développement			30 000	15,0
c) Service d'inspection	1 260	13 412	67 662	33,8
Consultation et développement			22 000	11,0
d) Gestion des déchets	244	3 836	39 057	19,5
Consultation et développement			10 000	5,0
e) Contrôle de la qualité des aliments	16	236	1 920	1,0
C. *Sécurité et hygiène du travail*	5 184	11 864	202 423	101,2
Consultation et développement			60 000	30,0

Sommaire de la charge de travail de 1983-1984* (suite)

	Clients	Nombre d'échantillons	Nombre d'analyses	OBSU	Coût
	D. *Commission de protection de l'environnement*	12	72	256	0,1
	TOTAL :	19 817	103 316	1 908 729	1 001,8
II	*Ministère de l'Agriculture*				
	A. Commission de l'approvisionnement en eau	2 627	27 933	101 676	50,8
	Consultation et développement			15 000	7,5
	B. Général	569	7 100	30 322	15,2
				5 000	2,5
III	*Ministère des Ressources naturelles*				
	A. Ressources hydrauliques	1 141	15 805	118 707	59,4
	Consultation et développement			15 800	7,9
	B. Pêches	257	3 621	19 149	9,6
IV	*Ministère de Finances*	765	769	21 209	10,6
	Consultation et développement			10 000	5,0
V	*Ministère des Services du gouvernement*	53	275	6 807	3,4
VI	*Ministère du Travail*	246	249	58 140	29,1
	Consultation et développement			25 000	12,5
VII	*Ministère de la Santé*	29	33	2 017	1,0
VIII	*Ministère de l'Énergie et des Mines*	69	942	4 469	2,2
IX	*Société d'assurence publique du Manitoba*	30	30	8 982	4,5
X	*Conseil de la recherche du Manitoba*	2	4	3 319	1,7
	Consultation et développement			5 000	2,5
XI	*Public*	2 011	21 339	83 691	41,8
	Consultation et développement			45 000	22,5
XII	*Médecins*	284	327	4 905	2,5
XIII	*G.R.C.*	71	182	2 855	1,4
XIV	*Police de Winnipeg*	12	12	2 160	1,1
XV	*Service de laboratoire de Winnipeg*	148	172	16 976	8,5
	Consultation et développement			5 000	2,5
XVI	*Gouvernement du Canada*	2 049	23 578	75 299	37,7
	Consultation et développement			20 000	10,0

Sommaire de la charge de travail de 1983-1984*(suite)

Clients	Nombre d'échantillons	Nombre d'analyses	OBSU	Coût
XVII *Divers* — Consultation spéciale, cours de formation, roulement de personnel, programme de sécurité	___	_____	434 138	217,0
TOTAL :	30 168	205 687	3 154 350	1 577,1

**Comprend les données du 1er janvier 1983 au 31 mars 1984.*

• Programme de gestion des déchets dangereux et des résidus spéciaux

Coordonnateur : E. Yee

1 Adjoint à la recherche

En novembre 1982, on annonçait la création d'un programme en trois étapes de gestion des déchets dangereux et des résidus spéciaux pour le Manitoba.

Ce programme, visant à établir un vaste système de gestion des déchets, propose :

— de réduire le volume des déchets dangereux en les réutilisant, en les recyclant ou en les récupérant;

— de protéger la santé publique et l'environnement en traitant et en évacuant les déchets dangereux de façon appropriée;

— d'encourager la participation du public dans toutes les activités du programme.

Dans le cadre de la première étape du programme, s'est tenue en mars à Winnipeg la Rencontre manitobaine sur les déchets dangereux et les résidus spéciaux. La Rencontre a été organisée par un comité directeur non gouvernemental formé de huit membres représentant les milieux scolaire, des affaires, du travail, les municipalités et des groupes de défense de l'environnement. Les objectifs de cette Rencontre étaient de rassembler différents groupes et particuliers pour les inciter à discuter ouvertement et directement du problème des déchets dangereux, de mieux faire connaître ce problème et les solutions possibles à tous les Manitobains, et de faire l'évaluation des initiatives provinciales.

Plusieurs conférenciers venant d'autres secteurs y ont participé. Des ateliers avaient été prévus pour discuter de différentes questions. Un rapport contenant plusieurs recommandations importantes a été présenté au ministère de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail et largement distribué au public.

Une activité importante de la première étape a été l'élaboration de dispositions législatives accordant au gouvernement le pouvoir de protéger l'environnement contre la pollution résultant de la manutention de marchandises dangereuses, qui comprennent les déchets spéciaux et nocifs. Tous les aspects de la question sont abordés dans ces textes législatifs : la fabrication, le stockage, la manutention, l'utilisation, et le transport de produits dangereux, la production, le traitement et l'évacuation de déchets et les accidents environnementaux.

Au printemps et à l'été, alors qu'on en était aux premières ébauches des textes législatifs, des consultations ont eu lieu avec des représentants de l'industrie, du monde des affaires, d'associations municipales, professionnelles, ouvrières, syndicales et de groupes de défense de l'environnement. Les projets de lois ont été présentés à la législature en août et des audiences publiques ont eu lieu à ce sujet dans l'ensemble de la province, en octobre et en novembre. Les projets de lois ont été refaits en tenant compte des opinions des Manitobains.

En septembre et octobre, la Division de la gestion de l'environnement a organisé une bourse d'échange d'informations à laquelle ont contribué 750 entreprises manitobaines. Grâce à cette initiative, les entreprises ont pu obtenir des informations sur le programme de gestion des déchets dangereux et des résidus spéciaux et, en retour, fournir des données sur le genre et la quantité de déchets dangereux et résidus spéciaux qu'elles produisent, et sur les techniques employées pour stocker, traiter et évacuer ces déchets. L'information ainsi obtenue sera présentée au public dans

un rapport ultérieur; elle sera utilisée par la Commission de protection de l'environnement lors de la deuxième série d'audiences publiques qui aura lieu en 1985, et qui seront chargées d'examiner les besoins du système de gestion et les critères utilisés pour éliminer les déchets dangereux.

Un compte rendu et une évaluation de l'étude fédérale-provinciale sur les décharges publiques seront faits afin de déterminer les liens qui pourraient exister avec le Programme de gestion des déchets dangereux et du résidus spéciaux.

Entre décembre 1985 et février 1984, le Commission de protection de l'environnement a tenu des audiences publiques pour obtenir l'avis d'une plus grande part du public et une plus grande participation au programme de gestion des déchets. Les audiences se sont tenues à Winnipeg, Portage-la-Prairie, Brandon, Morden et Thompson.

La Commission a abordé des questions liées à l'acquisition d'une installation, l'application de mesures législatives, aux coûts d'exploitation, au recyclage, à la réduction et la réutilisation des déchets dangereux, et au rôle du public. La Commission soumettra un rapport au ministre.

À la deuxième étape du programme, il s'agira d'appliquer les recommandations et les critères définis à l'étape précédente, pour déterminer le système de gestion qu'il convient d'adopter et les modifications à apporter aux sites. La troisième étape portera sur la mise en application du système approprié.

Sécurité et hygiène du travail

• Sécurité et hygiène du travail

Directeur : J.E. Reimer

1 Employé de soutien

La Division de la sécurité et de l'hygiène du travail est responsable de la mise en application de la *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail,* (chapitre W-210) et de ses règlements. Elle comprend quatre unités opérationnelles de base : Inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail, Service éducatif, Hygiène industrielle et Médecine professionnelle ainsi que deux services de soutien : Ingénierie industrielle et Administration.

Les objectifs de la Division sont les suivants :

— encourager la prévention des maladies et des accidents dûs aux conditions de travail;

— éliminer les conditions de travail dangereuses, les habitudes de travail peu sûres et les maladies professionnelles, en inspectant les lieux de travail et en consultant les employés et les employeurs;

— favoriser l'éducation des employeurs et des travailleurs en matière de sécurité et de santé;

— déterminer, évaluer et maîtriser les facteurs environnementaux ou les contraintes provenant du milieu de travail, pouvant être causes de maladies, nuire à la santé ou au bien-être ou provoquer des malaises graves chez les travailleurs;

— offrir des services éducatifs et une assistance technique aux comités de sécurité; et

— fournir un service de consultation médicale aux autres ministères, aux spécialistes de la médecine industrielle et au public.

• Service d'ingénierie industrielle

Ingénieur en sécurité industrielle : Grant McCaughey

Le Service d'ingénierie industrielle remplit les fonctions suivantes :

— fournir des services consultatifs et des évaluations techniques pour améliorer la sécurité et l'hygiène au travail;

— créer de nouveaux règlements et codes de bonne pratique;

— concevoir et distribuer des documents tels que des brochures d'information, des bulletins traitant de la sécurité et des mesures d'urgence en cas d'accidents sur les lieux de travail; et

— réviser les règlements, les normes nationales de sécurité et diverses autres dispositions traitant de sécurité et de santé au travail, en coopération avec d'autres ministères gouvernementaux.

L'ingénieur en sécurité industrielle agit à titre d'ingénieur-conseil. Sa principale fonction consiste à évaluer, sur le plan technique, les risques physiques sur les lieux de travail, risques qui peuvent être d'une complexité inhabituelle. En 1983, un certain nombre de lieux de travail ont fait l'objet d'une telle évaluation, à la suite de quoi des recommandations particulières ont été présentées pour améliorer la sécurité de l'endroit. La conception de certains appareils et dispositifs, et l'usage que l'on en fait ont fait l'objet d'études : équipement mobile, dispositifs de levage, échafaudages, scènes mobiles, structures provisoires, systèmes de fabrication automatisée, charpentes de soutien pour travaux d'excavation.

En 1983, l'ingénieur en sécurité industrielle avait la responsabilité de rédiger la version finale du projet de loi 87 *(Une loi pour modifier la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)* et de consulter l'opinion publique à propos des modifications proposées avant leur adoption. Le règlement adopté par le Comité pour la sécurité et l'hygiène du travail et les codes de bonne pratique qui en découlent ont également été révisés afin de les rendre conformes aux modifications qui viennent d'être apportées à la Loi. On a mis le point final au Code de bonne pratique s'appliquant spécialement aux comités et aux représentants de projets de construction.

D'autre part, on a poursuivi l'élaboration des règlements sur la sécurité en construction, dont la première partie a été achevée. Les deuxième et troisième parties, visant d'autres domaines de la construction, sont en voie de préparation. En outre, la révision des règlements relatifs au camp de construction a été entreprise, en coopération avec le comité pour la sécurité en construction relevant du Conseil consultatif.

On a également préparé des directives sur la conception de plate-formes utilisées pour les élévateurs à fourches et pour les opérations de levage. Par ailleurs le Service de sécurité industrielle collabore avec la Direction de l'hygiène pour mettre au point un code de bonne pratique s'appliquant aux ateliers de débosselage ainsi qu'une directive concernant les immeubles « étanches ».

La division a également pris part à des projets interministériels, dont la révision des règlements sur les mines, et a travaillé de concert avec l'Association canadienne de normalisation pour l'élaboration de normes nationales.

• Inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail

Chef : Cam Younger
4 Surveillants
19 Agents de la sécurité et de l'hygiène (Bureaux régionaux à The Pas et Brandon)
1 Employé de soutien

La Direction de l'inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail est chargée d'inspecter les lieux de travail de la province, dans le but de déterminer les risques visibles et potentiels qu'ils présentent et, au besoin, d'émettre des ordonnances ou des recommandations pour rectifier la situation. La Direction est divisée en deux sections — Construction et Industrie — chacune réalisant son mandat en :

- — intervenant à la suite d'accidents, de plaintes ou divers problèmes en rapport avec les lieux de travail;
- — faisant l'inspection des lieux de travail de la province;
- — donnant des conseils pour encourager l'adoption de méthodes et de conditions de travail qui favorisent la sécurité;
- — offrant des cours sur la sécurité et l'hygiène à la direction et aux employés;
- — assurant la formation des membres des comités pour la sécurité et l'hygiène du travail;
- — vérifiant l'efficacité des programmes de sécurité et d'hygiène du travail.

La Direction offre un service de secours fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, qui lui permet d'intervenir à la suite d'accidents, de plaintes ou d'autres problèmes signalés à la Division. Elle examine également les plaintes et les observations exprimées tant par les employés que par les employeurs et encourage, par divers moyens, l'adoption d'habitudes et de conditions de travail favorables à la sécurité. En 1983, des cours destinés à sensibiliser le public aux questions de sécurité et d'hygiène du travail ont été présentés à diverses entreprises industrielles; aussi, d'autres cours ont été donnés aux membres de certains comités pour l'hygiène et la sécurité du travail, pour qu'ils puissent reconnaître et suggérer des moyens d'améliorer les conditions sanitaires et la sécurité dans leurs lieux de travail respectifs.

La Direction utilise les données statistiques fournies par la Commission des accidents du travail pour établir l'ordre de priorité. Afin de mettre à jour cette information et la rendre plus utile, elle a entrepris un programme de recherche et de développement qui devrait lui permettre d'utiliser plus efficacement l'information disponible, grâce à un système informatisé du traitement des données statistiques.

D'importantes ressources ont été utilisées pour la modification et la rédaction des codes et des règlements.

Sommaire des activités

	1982	1983
Ordonnances pour l'amélioration des lieux de travail	6 339	9 510
Ordonnances pour l'arrêt des travaux	74	79
Avertissements avant l'arrêt des travaux	182	197
Réunions et cours de formation	1 447	1 629
Formation/cours internes	(sans objet)	494
Inspections et ré-inspections	8 692	9 242

• Hygiène industrielle

Chef : J.D. Elias
7 Hygiénistes industriels
1 Infirmière
1 Employé de soutien

Le rôle de la Direction de l'hygiène industrielle consiste à vérifier et à évaluer le milieu de travail en fonction des contraintes chimiques, physiques, biologiques, ergonomiques et psychosociales qu'il exerce, et à questionner les travailleurs ayant connu des difficultés pouvant être liées à leur travail.

Pour mener à bien ce rôle, la Direction de l'hygiène industrielle :

— prélève des échantillons et mesure le niveau des agents physiques, chimiques et biologiques dans le milieu de travail;

— interprète les données pour les cadres et les travailleurs;

— donne des conseils techniques sur la qualité de l'environnement professionnel;

— émet des recommandations et des ordonnances pour réduire ou éliminer les facteurs ayant un effet néfaste sur le milieu de travail;

— fait passer des examens de contrôle périodiques aux travailleurs touchés pour ces effets néfastes;

— participe à la formulation et à la révision de la politique et des textes législatifs;

— fournit une assistance technique aux agents de la sécurité et de l'hygiène du travail; et

— participe à l'éducation des travailleurs.

En 1983-1984, la Direction a participé à la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Elle a, entre autres, poursuivi son travail dans le domaine des règlements sur l'amiante, des premiers soins et de la protection de l'ouie. L'élaboration des principaux règlements en matière d'hygiène du travail et de l'application de la peinture au vaporisateur a été terminée. On a en outre commencé la révision des règlements sur les vêtements protecteurs pour pompiers, sur les bâtiments étanches et sur les écrans cathodiques.

La Direction de l'hygiène industrielle surveille régulièrement le niveau de radiation, la concentration de substances cancérigènes, de poussières toxiques, de vapeurs, buées ou gaz, de poussières nuisibles, d'odeurs malveillantes ainsi que les facteurs ergonomiques. En plus, les responsables de la Direction rencontrent par ailleurs des groupes multidisciplinaires et des particuliers représentant le gouvernement, des cadres administratifs, les travailleurs et le public, pour discuter de ces sujets et d'autres questions connexes.

En 1983-1984, la Direction a réalisé 192 études d'hygiène industrielle. Elle a, par ailleurs, tenu de nombreuses consultations avec des travailleurs, des employeurs, des professionnels et d'autres groupes d'intérêt ou associations au sujet des problèmes liés au milieu de travail. Elle a également participé à des séminaires de formation parrainés par la Division, des universités, des collèges ou d'autres groupes intéressés.

• Service d'éducation

Chef : Dan Mars

4 Agents

1 Personne ressource

1 Employé de soutien

La formation en matière de sécurité et d'hygiène du travail est la pierre angulaire des objectifs de sécurité et d'hygiène de la Division au Manitoba.

Pour réaliser cet objectif, le Service d'éducation :

— élabore des programmes et offre des ressources éducatives, des cours et des séminaires destinés aux travailleurs, aux employeurs, aux syndicats, aux associations, au personnel responsable de la sécurité et au public;

— élabore des programmes de formation sur les moyens de reconnaître et de supprimer les risques liés au milieu de travail, à l'intention des étudiants et des enseignants, les collèges communautaires et les universités, et participe aux programmes permanents de sécurité et d'hygiène industrielle;

— prépare et fournit du matériel éducatif aux agriculteurs;

— surveille l'évolution en matière de sécurité et de santé du travail au Manitoba et dans les autres provinces; et

— participe à l'élaboration des lois et des règlements.

En 1983-1984, le Service d'éducation a présenté des séminaires traitant des sujets suivants : sensibilisation aux questions de santé et de sécurité industrielles; techniques d'enquête sur les accidents et les blessures; procédures de vérification de la sécurité et d'inspection des usines; entrée dans les endroits restreints et dans les excavations; protection de l'ouïe; procédures d'inspection des chaînes, courroies, câbles d'acier et instruments de levage; programmes de sécurité et d'hygiène agricole.

Le Service d'éducation a organisé 111 stages d'étude sur la formation des comités de sécurité et d'hygiène décrits dans la *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail,* la vérification des normes de sécurité, l'inspection des usines et les équipements de contrôle placés à divers endroits dans la province. Il a tenu 181 sessions portant sur les moyens permettant de reconnaître et d'éliminer les risques et autres dangers dans le milieu de travail. En outre, des cours de formation ont été donnés sur les lieux mêmes du travail.

Au total, 424 sessions ont été présentées dans l'ensemble de la province, en plus de 225 réunions tenues avec des groupes du secteur industriel et de 32 rencontres avec des groupes du secteur de la construction.

Sommaire des activités

	1982	1983-1984
Séminaires sur la sécurité et l'hygiène professionnelle	184	232
Séminaires pour les comités de sécurité et d'hygiène	66	111
Cours sur la sécurité et l'hygiène (milieu scolaire)	133	181
Cours internes sur la sécurité et l'hygiène	61	12

• Médecine professionnelle

Consultant spécialiste en médecine professionnelle : W. Krywulak

Le consultant spécialiste en médecine professionnelle remplit les fonctions suivantes :

— informe la Division des activités pertinentes et des nouveautés en matière de médecine professionnelle;

— évalue les problèmes de santé actuels ou prévisibles des travailleurs et recommande des mesures de prévention et des mesures correctives;

— agit à titre d'expert médical pour l'examen des travailleurs et l'octroi de permis prévus par le règlement du Manitoba n° 209/77, et selon les dispositions de la *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail*;

— agit à titre d'expert-conseil dans le domaine de la médecine professionnelle envers des spécialistes de la médecine industrielle, des organismes gouvernementaux et du public;

— émet des recommandations sur des questions médicales conformément aux objectifs de la *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail*;

— accomplit d'autres activités ou fonctions médicales, selon les dispositions de la loi ou à la demande des Services administratifs de la Division;

— agit à titre de conseiller médical auprès de la Commission de contrôle de l'énergie atomique; et

— agit à titre d'inspecteur médical, conformément aux dispositions du règlement provincial sur les rayons X, et analyse les cas soumis à des radiations et les données fournis pour la Direction de la protection contre les radiations (Fondation pour la recherche et le traitement du cancer).

En 1983-1984, le consultant en médecine professionnelle a poursuivi l'administration du règlement sur la silicose qui oblige les travailleurs exposés aux poussières fibreuses, comme la silice et l'amiante, à se soumettre à des examens médicaux. On compte 2 499 examens par rayons X et 2 493 tests pulmonaires auxquels ont été soumis les travailleurs âgés de 35 ans ou plus. Ce programme a par ailleurs été révisé, et la fréquence des examens de contrôle pour les groupes à risque élevé et les groupes à faible risque est maintenant différente.

La Direction a collaboré avec des spécialistes de la médecine industrielle, des entreprises, des travailleurs et autres personnes intéressées pour discuter des problèmes de santé professionnelle reliés à différentes conditions de travail. Elle a fait des contrôles trimestriels sur le personnel exposé à des radiations ionisantes.

Elle a maintenu d'étroites relations de travail avec les agents médicaux de la Commission des accidents du travail ainsi qu'avec la Direction des Mines et le ministère de la Santé. Elle a également collaboré à l'organisation de visites industrielles à l'intention de groupes d'étudiants en médecine.

• Services administratifs

Chef : R.M. Baxter

1 Employé de soutien

La Direction des services administratifs remplit, auprès des autres directions de la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail, une fonction opérationnelle et une fonction administrative.

Ses principales activités consistent à coordonner et à administrer les services financiers et de secrétariat pour le compte de la Division.

Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail

• Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail

Président : W. Fox-Decent
9 Membres

Il a la responsabilité de conseiller le ministre sur :

— la sécurité et l'hygiène du travail;

— la protection des travailleurs dans des situations particulières;

— la nomination par le ministre de consultants et de conseillers;

— toute autre question concernant la sécurité et l'hygiène du travail.

Le Conseil consultatif a été formé par un arrêté du conseil des ministres le 1er septembre 1977, en vertu de la *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail.*

Le Conseil joue aussi un rôle clé dans l'élaboration des lois et des règlements portant sur le milieu de travail.

Les membres sont nommés par le ministre. Le tiers des membres du Conseil représentent les travailleurs, un autre tiers, les employeurs et le reste, des organismes qui s'intéressent à la réalisation des objectifs généraux de la loi.

Outre le président du Conseil, les membres en 1983-1984 étaient :

— Wally Fox-Decent, président;

— E.J. (Ted) Sinclair, Association minière;

— Frank Thomas, Manitoba Winnipeg Building Construction Trades Council;

— Dr. T. Jolly, Association médicale manitobaine;

— Wally Pindera, Association des enseignants du Manitoba;

— Tom Peake, Association des manufacturiers canadiens;

— Judith Fraser, Infirmière autorisée;

— William Ward, consultant en hygiène industrielle;

— Ken Moore, Winnipeg Construction Association;

— Robert Biggar, Fédération du travail du Manitoba.

Pour l'aider à accomplir son mandat, le Conseil consultatif crée des comités pour traiter de questions particulières. Les comités suivants ont été créés : le Comité de la construction, le Comité industriel, le Comité des normes d'hygiène, le Comité agricole et le Comité de l'amiante.

Voici la liste des activités et questions dont le Conseil a été chargé en 1983-1984 :

— modifications de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (projet de loi 87);

— règlements sur la sécurité en construction;

— protection de l'ouïe;

— règlement sur les substances toxiques; (règlement sur l'hygiène du travail);

— structures de protection;

— peintures au pistolet;

— amiante;

— plomb;

— travail solitaire;

— comités et représentants de la Division de la sécurité et de l'hygiène;

Des recherches et des études ont été entreprises sur divers sujets dont : les terminaux à écran vidéo, l'application de la loi au système d'éducation, la protection des toits horizontaux et les limitations de vitesse dans les zones de construction.

Le comité agricole a établi une liste de contrôle de la sécurité dans les fermes et publié un certain nombre de livrets sur la sécurité; il étudie la possibilité de préparer un exposé avec diapositives et bande sonore.

Le Conseil consultatif s'efforce de rencontrer les Manitobains pour mieux connaître leurs préoccupations. En 1982, des rencontres publiques ont été organisées, auxquelles ont pris part de nombreux groupes intéressés et particuliers. Le Conseil a pris les dispositions nécessaires pour organiser des tribunes en 1984. Des rencontres ont eu lieu à Winnipeg le 31 janvier et à Brandon le 2 février.

La forme de ces rencontres a été modifiée de sorte à donner suffisamment de temps aux délégations de présenter des mémoires et à permettre d'avoir une période de questions et réponses. À Winnipeg, 20 mémoires ont été présentés. Toutefois, seulement 30 personnes environ ont assisté à la période de questions et réponses. Par contre, à Brandon, 50 personnes ont assisté à la rencontre et ont participé à une discussion très animée. Parmi les diverses questions discutées, citons :

— le droit d'être informé des risques reliés aux conditions de travail;

— les droits de la personne, la sécurité et l'hygiène industrielles;

— les comités conjoints sur la sécurité et l'hygiène;

— les terminaux à écran vidéo;

— la protection du revenu au moment d'émettre des décrets ordonnant un arrêt de travail;

— les écoles comme milieux de travail;

— les stress issu des milieux de travail.

Le Conseil rédige un rapport des discussions et fera des recommandations au ministre avant la tenue des prochaines rencontres. Le Conseil envisage aussi d'aller dans d'autres régions de la province.

Bureau des conseillers ouvriers

• Bureau des conseillers ouvriers

Directeur : J.A. McNevin
7 Conseillers
2 Employés de soutien

Le Bureau des conseillers ouvriers a été créé le 30 juin 1982. Il a la responsabilité d'aider et de représenter les travailleurs ou leurs personnes à charge devant la Commission des accidents de travail.

Sa principale fonction est de s'assurer que les travailleurs reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit en vertu de la loi. Un autre objectif du Bureau est de mieux faire connaître le système de compensation des travailleurs et les procédures d'appel.

Pour réaliser ses objectifs, le Bureau des conseillers ouvriers :

— conseille les travailleurs sur les recours possibles;

— travaille de concert avec les syndicats et d'autres associations ouvrières pour leur mieux faire connaître leurs droits prévus par la loi;

— présente des programmes d'étude aux particuliers et aux associations intéressées;

— s'efforce de faire accélérer les décisions de la Commission des accidents de travail;

— consulte la communauté médicale pour s'assurer que l'information donnée est juste et convient à la revendication ;

— contribue à la réhabilitation des travailleurs accidentés;

L'administration centrale du Bureau se trouve à Winnipeg. On compte des bureaux auxiliaires à Brandon, Flin Flon et Thompson.

Sommaire des activités

	Winnipeg		à l'extérieur de Winnipeg	
	1982*	1983-1984	1982*	1983-1984
Demandes par téléphone	4 962	27 653	1 350	6 375
Nouveaux dossiers	460	911	143	284
Cas réglés	11	765	94	145
Dossiers ré-étudiés	4	66	17	40

**Comprend les données de septembre 1982 au 3 décembre 1982.*

Administration

• Administration

Directeur : W.R. Boehm
2 Agents du personnel et de la paye
2 Bibliothécaires
8 Employés, service de soutien à la gestion et aux finances
13 Employés, secrétariat et traitement de textes

La Direction de l'administration constitue le service de soutien administratif central du ministère. Ses fonctions sont rattachées aux services suivants :

— administration du personnel et de la paye, recrutement, sélection, documentation, administration des salaires, paye, évaluation du rendement;

— services financiers : traitement des comptes, recettes, rapports financiers, préparation des budgets, contrôle des engagements, avances comptables;

— services de soutien à la gestion : véhicules, locaux et matériel de bureau, inspection de l'inventaire.

La Direction de l'administration administre également la bibliothèque du Service de gestion de l'environnement et fournit un soutien professionnel aux autres bibliothèques de documentation se trouvant au laboratoire W.M. Ward et au bureau central de la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail. Elle offre également des services de traitement de textes et des services de secrétariat.

Une autre fonction de la Direction consiste à conseiller le ministre, le sous-ministre, et d'autres fonctionnaires du ministère en matière d'administration afin que les décisions prises soient conformes à la politique, aux procédures et aux règlements gouvernementaux à cet égard.

Relations communautaires

• Relations communautaires

Directeur : Mark Stefanson

1 Agent d'information

1 Employé de soutien

La Direction des relations communautaires est l'organe du ministère responsable des communications, de la participation et de l'éducation du public.

Les principaux objectifs de la Direction consistent à rendre le public plus conscient des problèmes reliés à l'environnement, à la sécurité et à l'hygiène du travail, et à accroître ses connaissances dans ces domaines. La Direction vise également à obtenir la participation et l'engagement maximum du public aux programmes du ministère.

Pour réaliser ces objectifs, la Direction :

— prépare et rédige des brochures, des communiqués de presse et d'autres documents d'information;

— planifie et coordonne la publication des documents d'information;

— communique par l'entremise de tous les médias;

— organise des expositions et y participe;

— coordonne la production de documents audio-visuels;

— coordonne les programmes du ministère nécessitant la participation du public;

— rédige des communiqués urgents pour informer le public lorsque des accidents se produisent dans l'environnement; et

— contribue à l'élaboration des programmes et de la politique du ministère.

En 1983-1984, la Direction des relations communautaires a maintenu son rôle actif dans le Programme provincial de gestion des déchets dangereux et des résidus spéciaux. Des membres de son personnel ont participé à l'organisation de la Rencontre manitobaine sur les déchets dangereux et les résidus spéciaux qui a eu lieu au mois de mars. Une exposition et une production audio-visuelles avaient été préparées pour cet événement.

Des rencontres ont eu lieu avec divers groupes intéressés pour discuter des lois régissant la gestion des déchets dangereux et les résidus spéciaux. La Direction a préparé des documents informatifs en vue de la présentation en août de la *Loi sur la manutention des matières dangereuses.*

Au cours de la même période, des documents d'information sur les déchets dangereux et les résidus spéciaux ont été publiés et distribués partout au Manitoba, au Canada et sur la scène internationale.

Des membres du personnel ont également participé aux audiences publiques de la Commission de protection de l'environnement, qui ont commencé en décembre et se sont poursuivies en 1984. Ces audiences ont pour but de sonder l'opinion des Manitobains au sujet des déchets dangereux et résidus spéciaux et de la méthode de gestion qui conviendrait au Manitoba.

La Direction a aussi collaboré avec d'autres ministères à la réalisation du programme d'urgence d'épandage aérien visant à combattre l'encéphalite équine de type occidental, effectué en juillet et août.

Une autre activité majeure à laquelle la Direction a participé a été la Semaine canadienne de l'environnement, qui s'est tenue du 5 au 11 juin. Elle était chargée de coordonner la contribution manitobaine, en coopération avec Environnement Canada, le Conseil d'étude de l'environnement du Manitoba, la ville de Winnipeg et divers autres groupes. Cette contribution consistait à préparer une séance inaugurale, un programme pour les écoles et une exposition.

Planification, recherche et évaluation

• Planification, recherche et évaluation

Directeur

3 Conseillers en planification

1 Employé de soutien

La Direction de la planification, recherche et évaluation a été fondée le 1er janvier 1984 afin de procurer le savoir-faire et le soutien aux autres directions du ministère dans plusieurs domaines clefs.

Les principales activités de la Direction sont :

— l'élaboration de la politique et la planification stratégique;

— la recherche en matière de politique des ministères, les règlements et activités;

— l'évaluation du programme;

— l'élaboration et l'évaluation des initiatives législatives;

— projets ministériels spéciaux.

La Direction est chargée de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la planification stratégique du ministère. Cette fonction a pour but de répondre à la fois aux besoins de planification à court et à long termes ainsi que d'aider à prédire les tendances futures.

La Direction fait du travail de recherche en matière d'élaboration de la politique et des règlements du ministère pour aider ce dernier à s'acquitter de ses tâches. Elle a été chargée de mettre au point un système d'évaluation des programmes avec chacune des directions du ministère. Ce système d'évaluation a pour but de garantir que la prestation des programmes du ministère se fait de façon efficace.

La Direction s'occupe aussi activement de la coordination de l'élaboration des lois et des règlements du ministère. En outre, elle a la responsabilité d'aider les autres directions du ministère pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets spéciaux comme le Programme de Gestion des déchets dangereux et des résidus spéciaux et les ententes fédérales-provinciales.

Parce que la nouvelle Direction était en pleine phase de développement entre le 1e janvier 1984 et le 31 mars 1984, ses activités ont été quelque peu limitées. Un rapport complet sur les premières activités de la Direction sera inclus dans le rapport annuel du ministère pour 1984-1985.

Annexes

Une nouvelle série de brochures d'information sur l'environnement a été publiée en juin 1983. En réponse aux demandes du public, un total de 9 108 de ces brochures et d'autres documents ont été distribués. La Direction continue de mettre à jour et d'élargir sa longue liste de distribution à portée nationale et internationale.

La coordination d'un vaste programme d'éducation publique pour le compte de la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail été une autre réalisation importante de la Direction. Ce programme en deux volets prévoit la publication d'une série de brochures et d'affiches, une campagne de publicité et une série de séminaires éducatifs pour les travailleurs et les employeurs. L'élaboration de cette campagne a exigé de nombreuses consultations avec des organisations de travailleurs et des employeurs.

Par ailleurs, la Direction a fait placer des annonces publicitaires pour le compte du Bureau des conseillers ouvriers et pour annoncer la tenue des rencontres publiques du Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail, qui ont eu lieu en janvier et février 1984.

Enfin, la Direction a fait préparer un bulletin intitulé *Worksafe*, distribué à environ 40 000 exemplaires à travers le Manitoba. Un bulletin ministériel intitulé *Plan Rapper* est aussi publié. Ce dernier vise à favoriser la communication entre les directions et informer les membres du personnel des activités du ministère.

Annexe A

Environnement et sécurité et hygiène du travail
Année financière 1983-1984
Comparaison des prévisions budgétaires et des dépenses réelles

Ventilation d'après l'organigramme	Affectation budgétaire 1983-1984	Dépenses réelles 1983-1984	Écart plus/ (Moins)	Numéro de l'explication
Direction générale	237 400 $	182 000 $	(55 400) $	1.
Administration	682 900	694 600	11 700	2.
Relations communautaires	117 900	122 800	4 900	3.
Services de contrôle de la qualité de l'environnement	4 105 200	3 481 100	(624 100)	4.
Service de gestion de l'environnement	3 114 700	3 108 000	(6 700)	—
Entente Canada-Manitoba sur le mercure	165 000	163 500	(1 500)	—
Commission de protection de l'environnement	371 800	361 100	(10 700)	5.
Conseil manitobain d'études sur l'environnement	78 000	69 300	(8 700)	6.
Sécurité et hygiène du travail	2 217 200	2 340 300	123 100	7.
Bureau des conseillers ouvriers	347 400	358 300	10 900	8.
Commission des accidents du travail — subvention spéciale	—	4 000 000	4 000 000	9.
TOTAL	11 437 500 $	14 881 000 $	3 443 500 $	

Tableau I
Explications :

1. Le bureau du sous-ministre n'est devenu pleinement opérationnel qu'au cours de l'année 1983-1984, ce qui a contribué à réduire les dépenses prévues.

2. Augmentation attribuable à divers changements de classification de personnel et aux heures supplémentaires non prévues.

3. Augmentation attribuable aux dépenses supplémentaires engagées pour la consultation du public sur différentes questions et pour la production de matériel informatif.

4. Économie attribuable à la réduction des voyages (à l'extérieur et à l'intérieur de la province) et des coûts d'approvisionnement et de l'équipement, ainsi qu'au transfert du Programme de protection alimentaire et de deux employés du S.C.Q.E. au ministère de la Santé.

5. Économie réalisée sur les coûts de fonctionnement et la rémunération du président des audiences grâce à la tenue d'un moins grand nombre que prévu d'audiences publiques.

6. Économie réalisée à cause de l'impossibilité de produire plusieurs rapports parce que le Conseil manitobain d'études sur l'environnement n'avait pas été autorisé à combler le poste de secrétaire général pendant une partie de l'année.

7. Dépenses supplémentaires attribuables à l'exécution de l'étape n° 1 d'un vaste programme d'information du public.

8. Dépenses supplémentaires attribuables au surplus de rémunération versée pour les heures supplémentaires non prévues au budget.

9. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Commission des accidents du travail afin de couvrir les frais engagés pour régler les demandes accumulées de l'année précédente ainsi que d'autres frais non prévus.

Annexe B

Environnement et sécurité et hygiène du travail
Comparaison des dépenses réelles de 1982-1983 et de 1983-1984

Ventilation d'après l'organigramme	Dépenses réelles 1983-1984	Dépenses réelles 1982-1983	Écart Plus/ (Moins)	Numéro de l'explication
Direction générale	182 000 $	184 200 $	(2 200) $	—
Administration	694 600	623 000	71 600	1.
Relations communautaires	122 800	189 800	(67 000)	2.
Service de contrôle de la qualité de l'environnement	3 481 100	3 413 300	67 800	3.
Service de gestion de l'environnement	3 108 000	2 638 900	469 100	4.
Entente Canada-Manitoba sur le mercure	163 500	147 100	16 400	5.
Commission de protection de l'environnement	361 100	320 300	40 800	6.
Conseil manitobain d'études sur l'environnement	69 300	79 100	(9 800)	7.
Sécurité et hygiène du travail	2 340 300	1 817 900	522 400	8.
Bureau des conseillers ouvriers	358 300	268 800	89 500	9.
Commission des accidents du travail — subvention spéciale	4 000 000	—	4 000 000	10.
TOTAL	14 881 000 $	9 682 400 $	5 198 600 $	

Tableau II
Explications :

1. Dépenses supplémentaires attribuables au rajustement des salaires selon la convention collective ainsi qu'aux heures supplémentaires non prévues au budget et au remplacement de deux employées partis eu congé de maternité.

2. Économie réalisée grâce au transfert de deux employés de la Direction des relations communautaires à la Direction de l'administration.

3. Dépenses supplémentaires attribuables au rajustement des salaires selon la convention collective, aux heures supplémentaires et au départ de personnes à la retraite. L'augmentation globale des salaires (213,7 $) a été compensée en partie par la réduction des frais de voyage et des coûts d'approvisionnement et d'achat d'équipement (145,9 $).

4. Dépenses supplémentaires attribuables à l'augmentation des salaires à cause d'un roulement moins grand que prévu du personnel, aux heures supplémentaires, au rajustement des salaires selon la convention collective et au départ d'employés à la retraite.

5. Dépenses supplémentaires attribuables au rajustement des salaires selon la convention collective.

6. Dépenses supplémentaires attribuables aux frais inhérents à la tenue d'audiences publiques et à la participation et à la consultation du public.

7. Économie réalisée grâce à la réduction des frais de fonctionnement découlant de l'impossibilité de produire tous les rapport prévus.

8. Dépenses supplémentaires attribuables au rajustement des salaires selon la convention collective, aux heures supplémentaires et au départ d'employés à la retraite. Aussi, l'étape n° 1 d'un vaste programme d'information du public a été exécutée pendant l'année financière 1983-1984.

9. Dépenses supplémentaires attribuables à la fois au rajustement des salaires selon la convention collective et aux heures supplémentaires. Elles ont été compensées toutefois par une réduction des dépenses de fonctionnement en 1983-1984 par rapport à 1982-1983 où il a fallu compter les frais d'établissement du bureau.

10. Dépenses supplémentaires attribuables à une subvention exceptionnelle accordée à la Commission des accidents du travail afin de couvrir les frais engagés pour régler les demandes accumulées de l'année précédente et d'autres frais non prévus.

Annexe C

Environnement et sécurité et hygiène du travail
Année financière 1983-1984
Comparaison des prévisions budgétaires et des dépenses réelles

Titre du compte de revenu	Source de revenu	Revenu prévu de 1983-1984	Revenu réel de 1983-1984	Écart Plus/(Moins)	Numéro de l'explication
Revenu — divers	Commission des accidents du travail et sources diverses	2 122 400 $	2 093 600 $	(18 800) $	—
Revenu — programme à frais partagés	Gouv. du Canada Objet : Entente Canada-Manitoba sur le mercure	82 500	82 200	(300)	—
	TOTAL	2 194 900 $	2 175 800 $	(19 100) $	

Annexe D

Environnement et sécurité et hygiène du travail
Comparaison des revenus réels de 1982-1983 et de 1983-1984

Titre du compte de revenu	Source de revenu	Revenu prévu de 1983-1984	Revenu réel de 1982-1983	Écart Plus/(Moins)	Numéro de l'explication
Revenu — divers	Commission des accidents du travail et sources diverses	2 093 600 $	1 696 300 $	397 300 $	1.
Revenu — programme à frais partagés	Gouv. du Canada Objet : Entente Canada-Manitoba sur le mercure	82 200	73 600	8 600	2.
	TOTAL	2 175 800 $	1 769 900 $	405 900 $	

Explications :

1. Augmentation attribuable à la hausse du recouvrement de la Commission des accidents du travail des frais engagés pour les programmes de sécurité et d'hygiène du travail et du bureau des conseillers ouvriers. Le taux de recouvrement est de 100 % pour le programme des conseillers ouvriers, et d'environ 75% pour le programme de sécurité et d'hygiène du travail.

2. Augmentation attribuable à la hausse des dépenses en 1983-1984 à l'égard de l'Entente Canada-Manitoba sur le mercure. Les frais engagés en vertu de cette entente sont récupérés à 50 % auprès du Gouvernement du Canada.